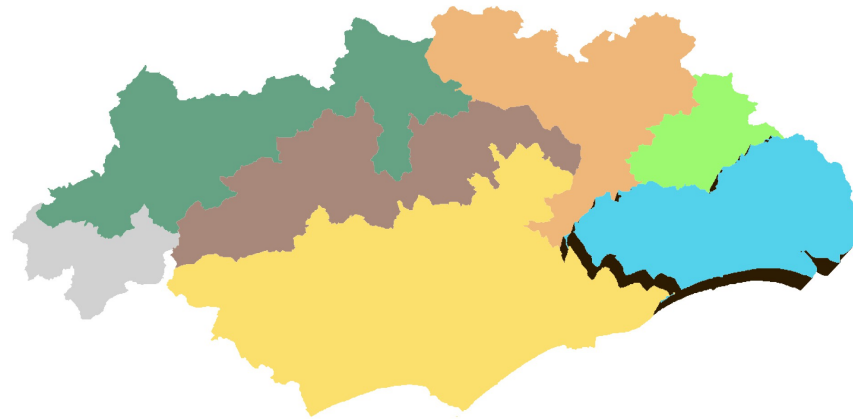


Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers du Département de l'Hérault

Plaine Montpelliéraine et Lunelloise



Diagnostic



Table des matières

Chapitre 1 Contexte.....	5
1.1 . Climat	5
1.2 . Relief	5
1.3 . Sols.....	5
Chapitre 2 Découpage Administratif.....	6
Chapitre 3 Démographie.....	7
3.1 . Développement de la population	7
3.2 . Densité de Population en 2007.....	8
3.3 . Unités Paysagères	9
3.4 . Ressources en eau.....	10
3.5 . Les eaux superficielles.....	11
Chapitre 4 Biodiversité.....	12
4.1 . Une biodiversité fortement présente dans les milieux humides et les garrigues.....	12
4.2 . Réseau Natura 2000:	13
4.3 . Sites inscrits, sites classés	15
Chapitre 5 Caractéristiques du sol	16
5.1 . Occupation du sol	16
5.2 . Qualité des sols	17
5.3 . Typologie de la pression foncière.....	18
5.4 . Taux de perte de surfaces agricoles et naturelles.....	20
Chapitre 6 Agriculture.....	21
6.1 . Exploitations.....	21
6.2 . Activités agricoles	23
a. Viticulture.....	25
b. Aires Géographiques: Zonage A.O.P.....	26
6.3 . Gestion de l'eau.....	27

a. Procédure de S.A.G.E.....	27
b. Irrigation.....	27
6.4 . Dynamique agricole	28
a. L'installation de jeunes agriculteurs:	28
b. Les circuits de commercialisation.....	28
c. Circuits courts.....	29
d. Agriculture biologique.....	30
e. Agrotourisme.....	31
Chapitre 7 Forêt.....	32
7.1 . Description.....	32
7.2 . Régime Forestier.....	33
7.3 . Espaces boisés : protection et usages.....	34
a. Le secteur des Garrigues et des vignes.....	34
b. La Plaine et le littoral.....	35
c. Secteur à dominante urbaine.....	35
7.4 . Risques d'incendies.....	36
Chapitre 8 Proposition de découpage de la zone.....	37
8.1 . Les Plaines et le littoral	38
a. Données PAC.....	38
b. Activités agricoles	39
c. Des productions végétales diversifiées	40
d. L'élevage est une composante importante dans le système agraire de la plaine littorale.....	41
8.2 . Garrigues et vignes.....	43
a. Données PAC.....	43
b. Activités agricoles.....	44
c. Les espaces agricoles.....	45
d. Une agriculture centrée sur une viticulture en appellation.....	45
8.3 . Montpellier et le secteur à dominante urbaine.....	47
a. Données PAC.....	47
b. Activités agricoles.....	48
c. les cultures	48
d. Les espaces agricoles.....	49
Chapitre 9 Évolution des documents d'urbanisme.....	50
9.1 . S.C.O.T.....	50

9.2 . PLU.....	51
9.3 . Loi Littoral.....	52
Chapitre 10 Conclusion.....	53
Chapitre 11 Enjeux et Préconisations.....	53

Chapitre 1 Contexte

Un milieu naturel typiquement méditerranéen

1.1 . Climat

Le climat de la zone est typiquement méditerranéen . Les jours de précipitations sont peu nombreux mais on assiste à des averses parfois violentes, notamment en automne de septembre à décembre (les précipitations annuelles sont proches de 800 mm). Au contraire, l'été est souvent très sec, avec seulement quelques précipitations en août liées aux orages. Le *taux d'ensoleillement journalier moyen* est de 7 h 22, largement supérieur à la moyenne française de 4 h 46. En outre, relativement "protégée" du Mistral et de la Tramontane par l'avancée des reliefs cévenols, le secteur de Montpellier est le moins venté du golfe du Lion. De plus, la proximité de la mer favorise l'installation d'un vent marin qui tempère les excès thermiques en été. La *température annuelle moyenne* est de 14,2 °C. Il est possible que la température dépasse les 40 °C l'été.

1.2 . Relief

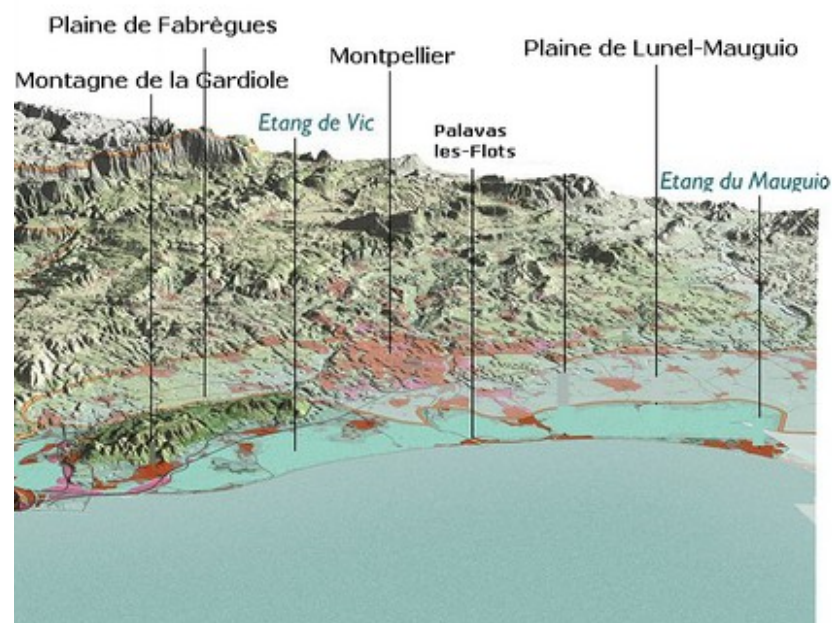
Le territoire est marqué au sud-ouest par **la montagne de la Gardiole**, qui prend d'autant plus de valeur qu'elle apparaît isolée dans les étendues plates des plaines. Elle marque de façon forte le paysage par sa silhouette qui émerge à l'horizon. Les plaines littorales et les étangs représentent la majorité de la surface de la zone. Au nord-ouest la montagne de la Moure. Entre la plaine de Fabrègues à l'est et celle de l'Hérault à l'ouest, la montagne de la Moure, continuité des garrigues d'Aumelas, constitue l'avancée occidentale des garrigues languedociennes.

Entre la vaste plaine plate et viticole de Lunel-Mauguio et les reliefs marqués des confins nord-est du département, couverts de bois et garrigues, de douces collines se succèdent, alternant vignes, cultures et garrigues. (source Atlas des Paysages DREAL LR)

1.3 . Sols

Comme toute la moitié sud du département, la zone a été plus particulièrement marquée par l'ère tertiaire. La mer envahit au Miocène la plaine littorale jusqu'aux premiers contreforts des garrigues. Les calcaires coquilliers qui en sont issus sont largement exploités en pierre de taille (Castries, St Geniès des Mourgues). Le littoral est hérité de l'ère quaternaire: il s'agit d'une période courte, de -1, 8 millions d'années à nos jours, mais néanmoins importante pour comprendre l'aspect des paysages actuels du département, largement sculptés par l'érosion récente.

Au cours de cette ère, l'alternance de climats froids et de climats proches de la période actuelle provoque l'érosion par le gel et la variation du niveau marin. En période froide, le niveau marin plus bas favorise le creusement des vallées et le déblaiement d'épaisses couches de cailloutis issus du fractionnement par le gel. En période chaude, la mer remonte et épand les dépôts sableux et caillouteux. C'est ainsi que s'est formé le fragile et instable littoral actuel: entre 15000 et 6000 ans, le réchauffement du climat a provoqué la fonte des glaciers wurmiens et la remontée d'une centaine de mètres d'altitude de la mer. Celle-ci a poussé devant elle les matériaux issus des froids quaternaires, et a formé le lido actuel, un mince ruban rectiligne qui ralentit l'écoulement des eaux douces: les étangs se sont formés ainsi en deçà du lido par accumulation des eaux douces terrestres, et ne trouvent d'exutoires vers la mer que par de minces pertuis appelés graus.(source Atlas des Paysages DREAL LR).



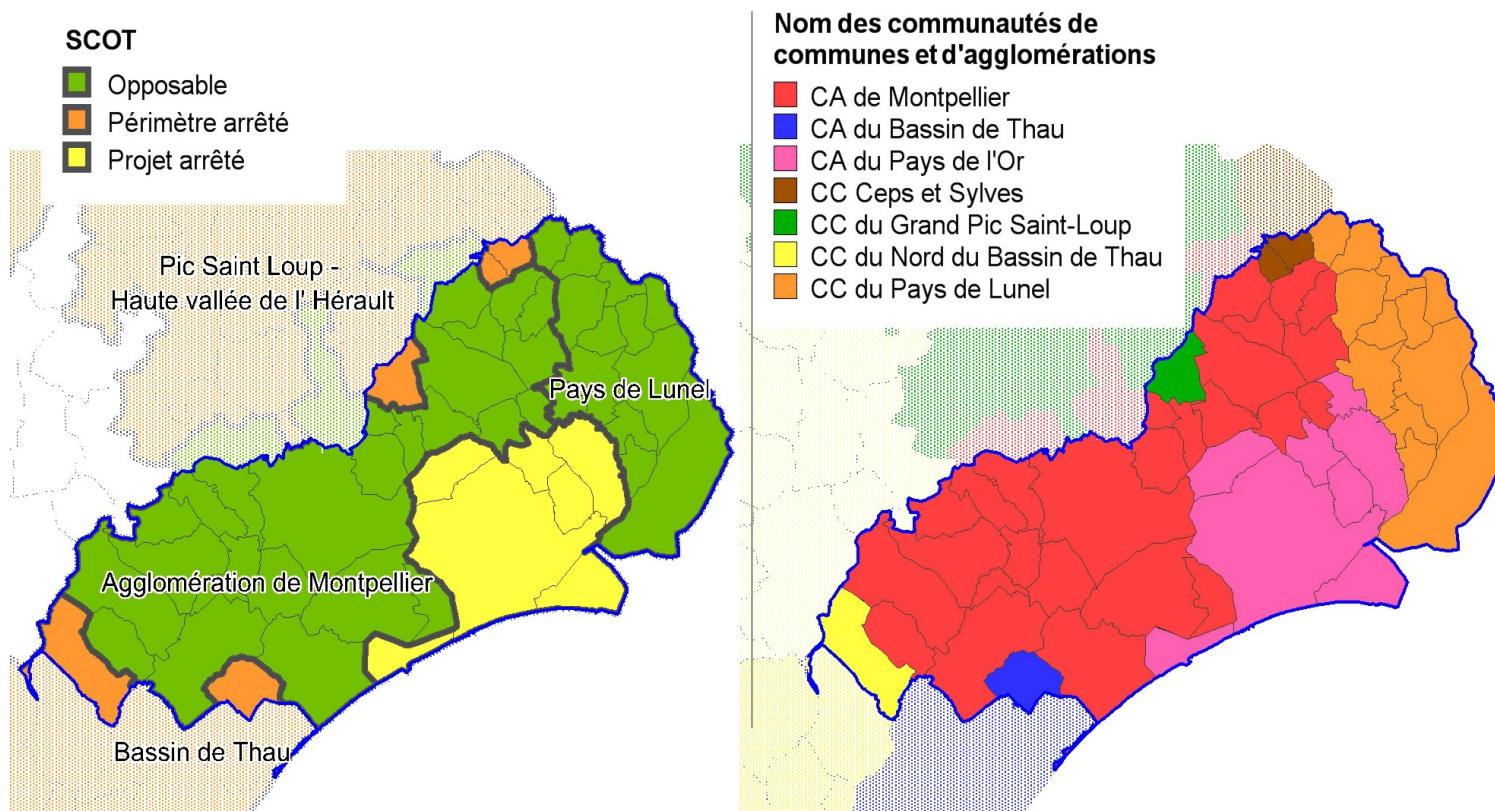
Agence Folléa-Gautier Paysagiste dplg

Chapitre 2 Découpage Administratif

[Lien Annexe 1 page 4: Définition Pays](#)

Plaine montpelliéraine et lunelloise

Périmètre des intercommunalités



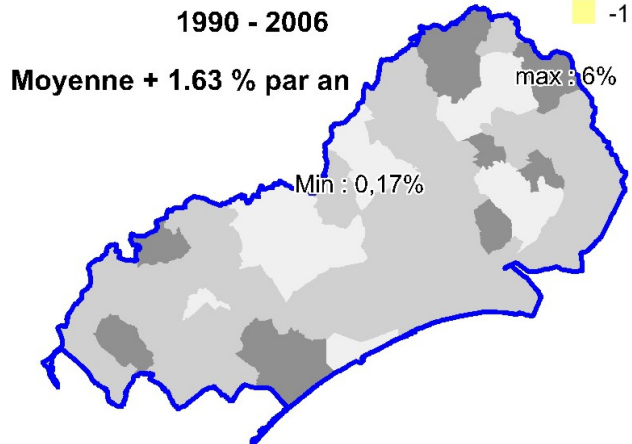
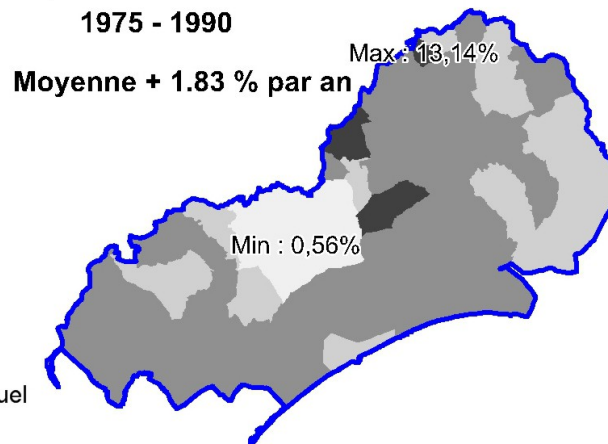
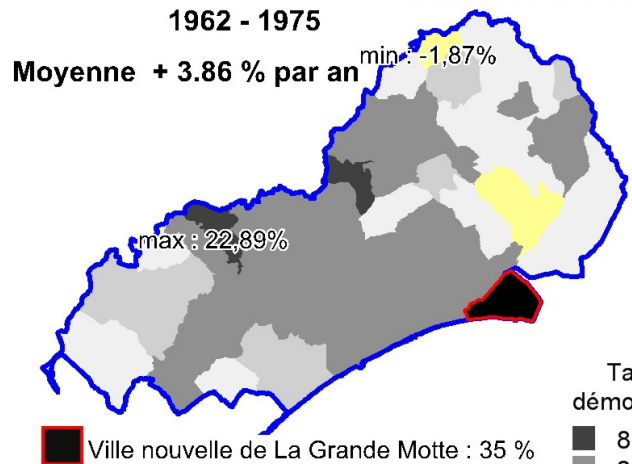
La zone est principalement concernée par deux communautés d'agglomérations et deux communautés de communes:

- la communauté d'agglomération de Montpellier (CAM) première communauté d'agglomération de la région Languedoc-Roussillon, regroupe 31 communes pour une population proche de 400 000 habitants. Le SCOT a été approuvé le 17 février 2006.
- la communauté de communes du Pays de l'Or. Le SCOT est en cours de réalisation, le projet a été arrêté le 23 juin 2011.
- la communauté de communes du Pays de Lunel. Le SCOT a été approuvé le 11 juillet 2006

Chapitre 3 Démographie

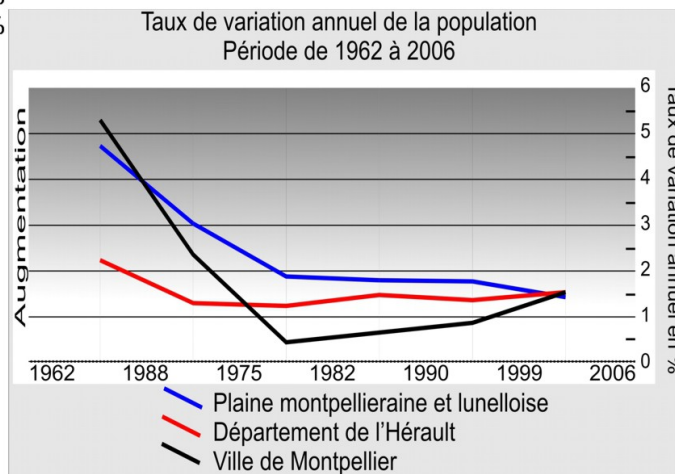
Plaine montpellieraine et lunelloise

Taux de variation annuel de la population par commune



Taux de variation démographique annuel

- 8 - 23%
- 3,2 - 8%
- 1,6 - 3,2%
- 0 - 1,6%
- -1,9 - 0%



DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2010

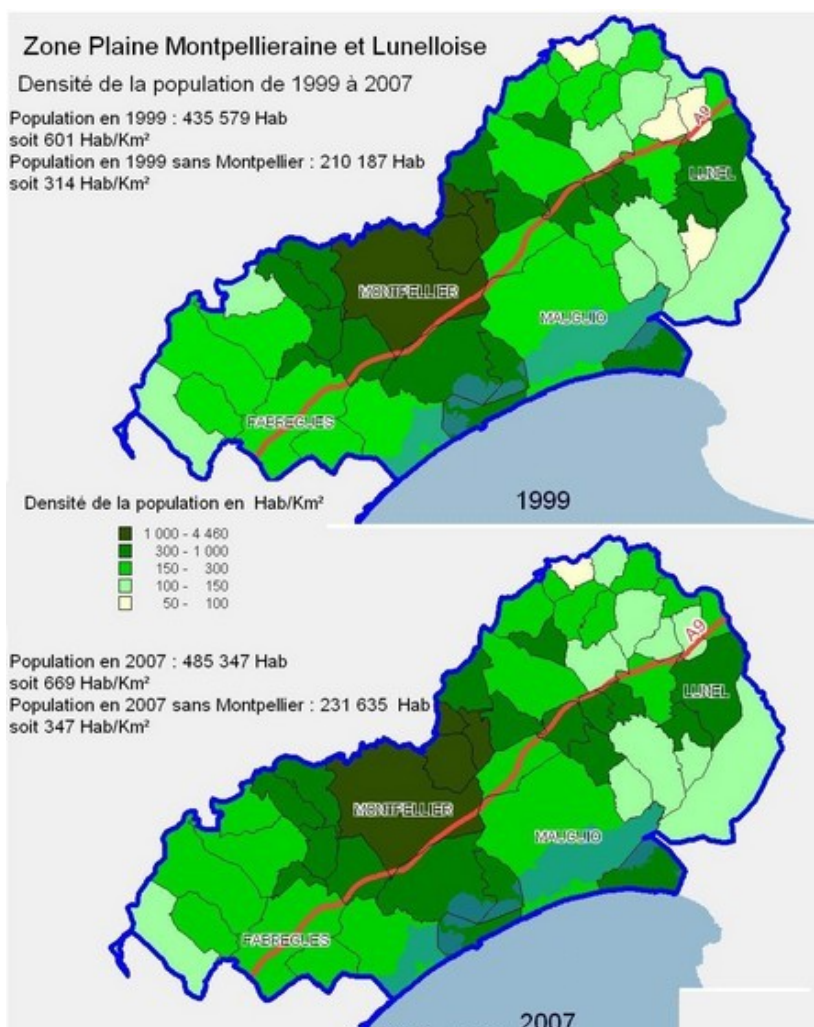
3.1 . Développement de la population

Le développement de la population est continu depuis 1962. Le taux de croissance en banlieue de Montpellier est bien supérieur à celui observé en province ces 25 dernières années mais on constate une diminution de cette croissance depuis 1999.

Du fait du prix de l'immobilier, le report de la croissance s'effectue sur des communes plus lointaines, le long des axes routiers et du littoral .

Depuis 1999 ce sont 5300 habitants de plus par an qui ont rejoint la communauté d'agglomération de Montpellier.

3.2 . Densité de Population en 2007



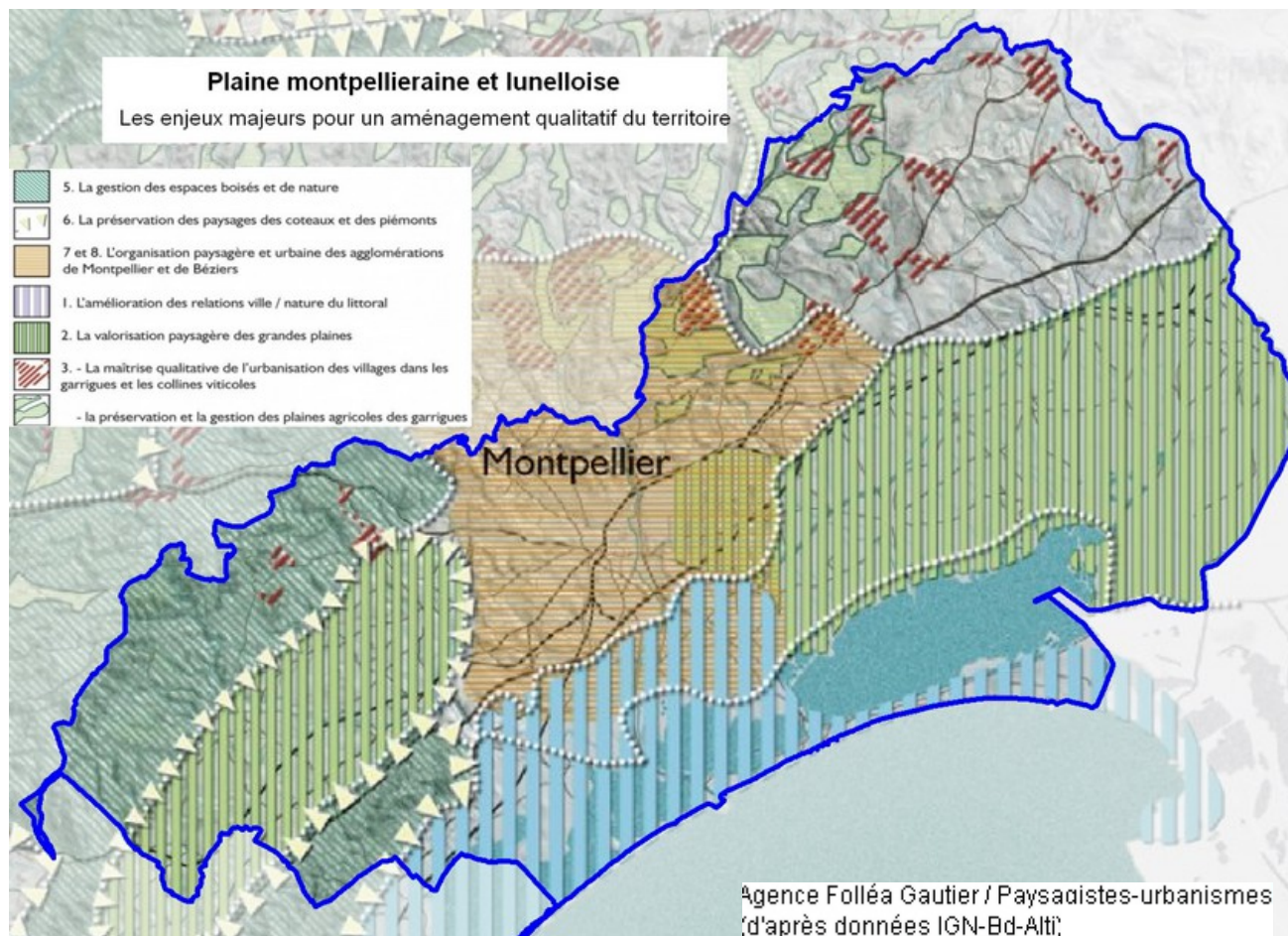
Source DDTM 34 Mission CEP Juillet 2010

Densité de Population ou Nombre d'habitants au km²

La population se densifie à proximité des pôles d'attraction: Lunel et Montpellier et le long des axes de circulation: Autoroute A9

La densité de population est sur la majorité des communes supérieure à la densité moyenne de l'espace rural élargie en France qui est de: 54 Hab/Km²

3.3 . Unités Paysagères



Source Atlas des Paysages LR- DREAL

- **Renforcer les plantations en accompagnement de l'urbanisation** . Le renforcement et la création du tissu végétal de l'urbanisme balnéaire apparaît ainsi comme un enjeu fort . C'est particulièrement vrai pour les transitions, sur les marges de l'urbanisation. voiries principales mais aussi au contact des espaces de nature: mer, étangs, coupures d'urbanisation.

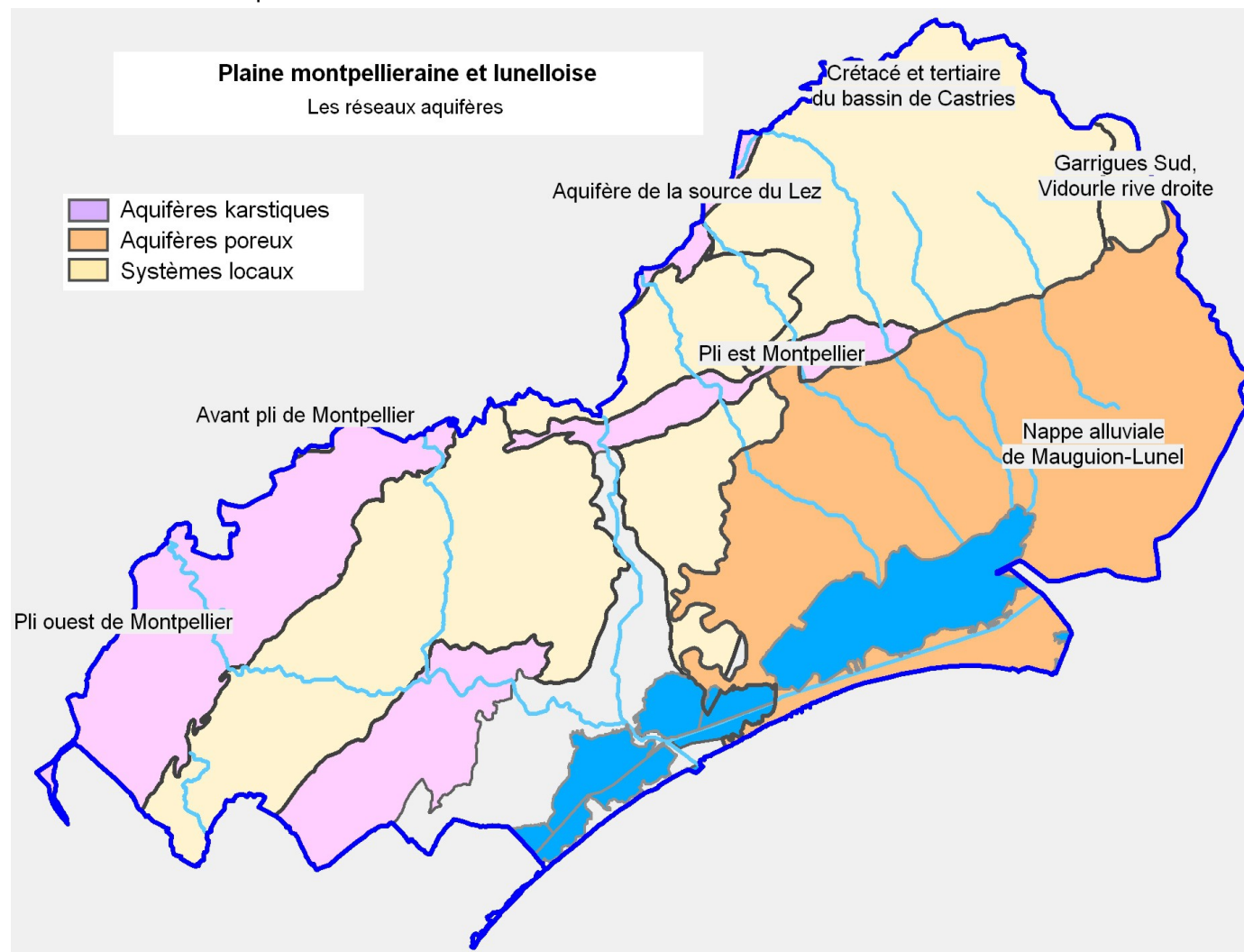
Le paysage de cette zone est marqué par les étangs et le massif de la Gardiole.

Quelques enjeux paysagers importants:

- **-Valoriser le linéaire arrière des stations balnéaires:**d'une certaine manière, les stations balnéaires récentes tournent le dos aux étendues des étangs. Cela se traduit parfois par un linéaire d'arrière d'urbanisation dévalorisant.
- **Reconnaître la valeur paysagère et patrimoniale des étangs** , en partant à la reconquête qualitative de ces précieux milieux humides. La question est particulièrement sensible au droit de Montpellier. La reconnaissance de l'étang du Méjean comme centralité de nature pour le développement de l'agglomération Montpelliéraine mérite d'être affirmée: préservation et mise en valeur des espaces autour de l'étendue d'eau (dont 198 ha acquis par le Conservatoire du Littoral depuis 1981), requalification des arrières de Palavas et de Carnon, réorganisation ambitieuse des accès, circulations et stationnements du littoral et requalification des espaces publics, etc...
- Conforter des coupures d'urbanisation et des espaces de nature
- **Gérer l'accueil du public.** La reconquête qualitative de l'accueil du public apparaît comme un enjeu fort . Elle peut conduire à un repositionnement et une redistribution complet des stationnements et des circulations-
- Valoriser les abords de route

3.4 . Ressources en eau

Des masses d'eau importantes mais vulnérables



Source : Conseil Général de l'Hérault/DDTM 34/Mission CEP/Août 2010

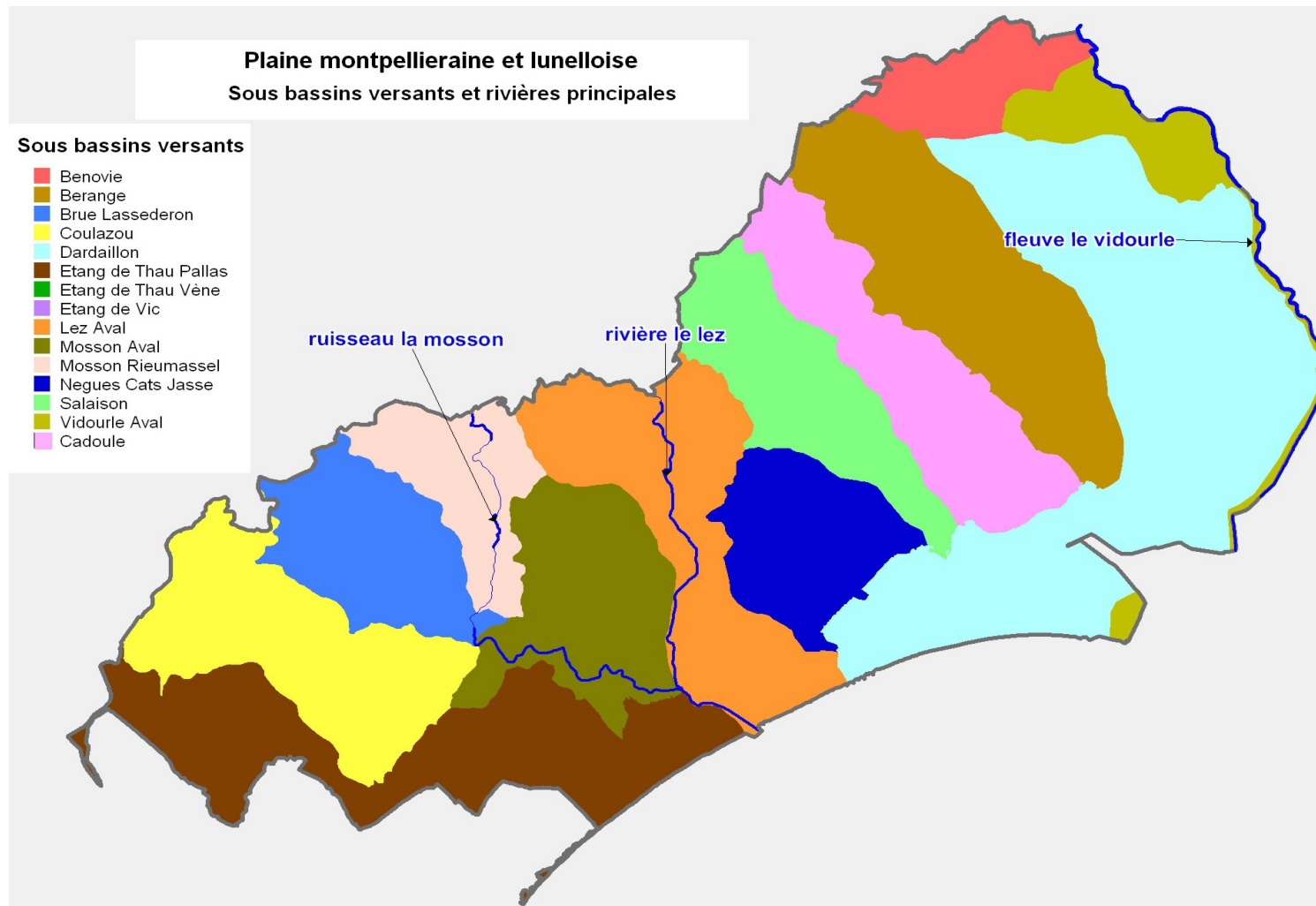
La Nappe alluviale de Mauguion-Lunel est un aquifère poreux très exploitée pour l'eau potable et l'irrigation, vulnérable à l'invasion par des eaux salées en bordure d'étang. Il s'agit de sables, graviers et galets recouverts par une couverture limoneuse plus ou moins épaisse. Les écoulements se font du Nord-Ouest vers le Sud-Est. Depuis 1993 la zone a été déclarée comme vulnérable au titre de la Directive «Nitrates».

Les Aquifères du Pli de Montpellier sont des aquifères karstiques vulnérables (à perméabilité de fissures)

Le pli EST est constitué d'affleurements de calcaires d'une bande d'environ 10 km de long pour 1 km de large. Cette nappe est drainée à l'ouest par le Lez.

Le pli OUEST est constitué par des formations calcaires et dolomitiques . Le drainage principal de ce massif se fait vers la source d'Issanka et les étangs littoraux au Sud-Est et au Sud.

3.5 . Les eaux superficielles



Les trois principaux cours d'eau

Le Vidourle:
longueur 85 km
surface du bassin versant : 800km²

le Lez : longueur 28 km ;
surface du bassin versant : 536 km²

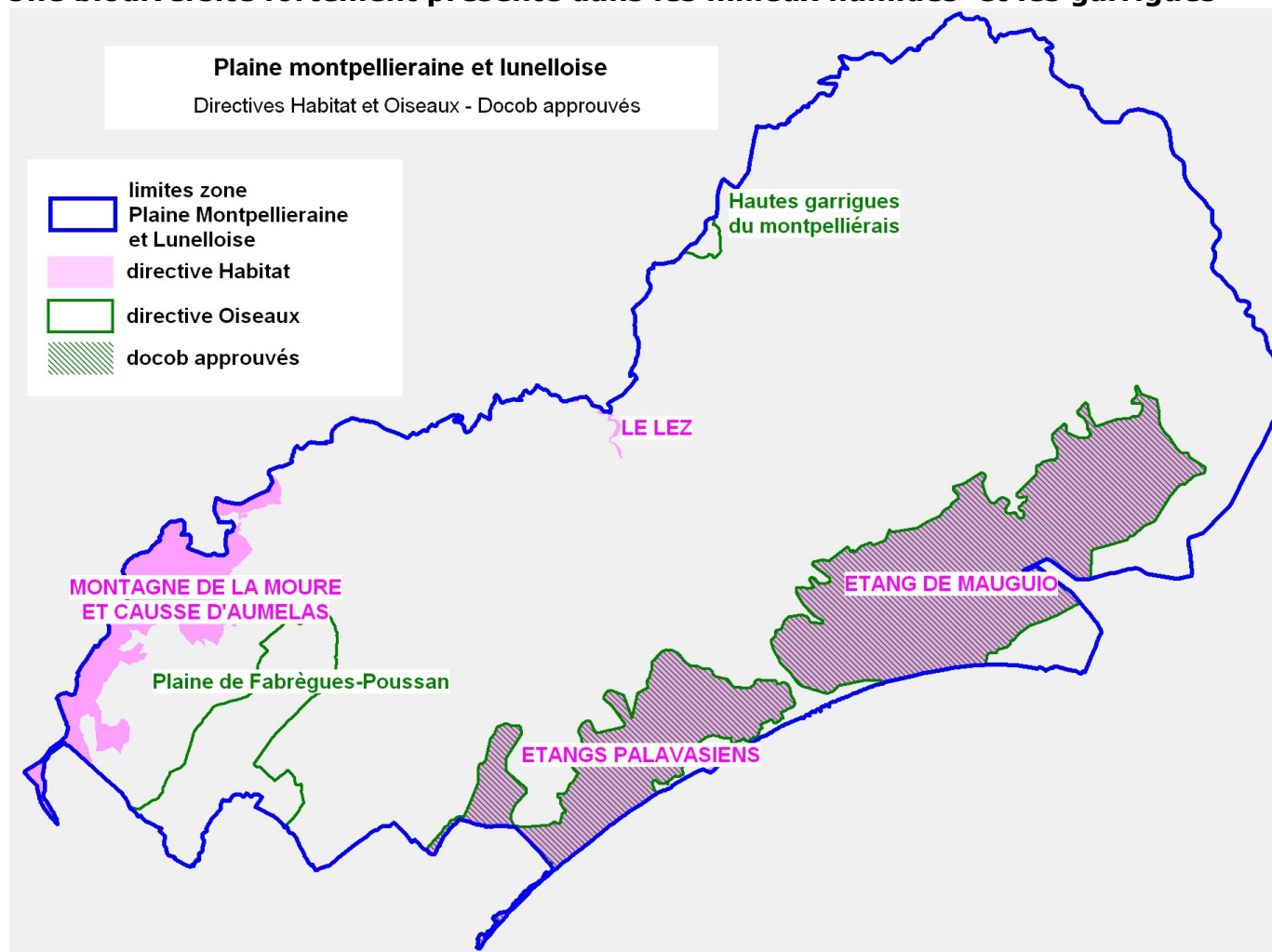
la Mosson :
longueur 36 km ;
surface du bassin versant 370 km²

De nombreuses petites rivières alimentent les étangs

Source: DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2010

Chapitre 4 Biodiversité

4.1 . Une biodiversité fortement présente dans les milieux humides et les garrigues



Source DDTM 34 CEP Septembre 2010

[Accès à la base d'informations par commune](#)

[Retour sommaire](#)

4.2 . Réseau Natura 2000:

2 sites dont les documents d'objectifs ont été approuvés (DOCOB)

- **Site Natura 2000 Etang de Mauguio - Directives habitat et oiseaux**

L'étang de Mauguio ou étang de l'Or est une lagune en communication avec la mer par un grau artificiel transformé en port (Palavas). Il est entouré par une gamme variée d'habitats naturels:

→ un système dunaire avec une grande extension de dunes fixées en bon état de conservation mais séparées du système lagunaire par une route littorale.

→ des milieux saumâtres à hyper salés sur les rives sud et est , occupés par des lagunes temporaires (riches en herbiers de Ruppia) et des sansouires en bordure des rives nord.

→ des milieux saumâtres à doux influencés par l'eau douce sur les rives nord, où se développent des prés salés et des formations boisées (frênes, peupliers blancs) et d'anciens prés de fauche.

Les rives nord sont restées à l'écart des grandes transformations qui ont affecté le littoral languedocien et sont marquées par une occupation traditionnelle des terres (élevage).

- **Site Natura 2000 Etangs Palavasiens directive habitat et Etangs Palavasiens et Etang de l'Estagnol- directive oiseaux-**

Ces étangs sont séparés de la mer par un lido encore vierge de toute urbanisation sur un grand linéaire côtier, ce qui permet la coexistence de différents habitats naturels littoraux: systèmes dunaires, laisses de mer et sansouires. C'est avec la petite Camargue, l'un des deux seuls sites littoraux qui ont conservé des habitats favorables au maintien de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

Avec l'étang de Mauguio et les herbiers de posidonie du site, ils forment un ensemble sans équivalent dans le domaine méditerranéen.

Les systèmes lagunaires sont l'une des originalités de la côte méditerranéenne. languedocienne. Parmi eux, l'ensemble des étangs palavasiens regroupe un remarquable chapelet de grandes lagunes communiquant encore entre elles. Leur ouverture sur la mer grâce à des graus permet la migration des poissons.

Seul l'étang du Grec est actuellement protégé par un arrêté préfectoral de protection du biotope comprenant les zones humides situées entre la route départementale Carnon-Palavas et les zones urbanisées du littoral. Le périmètre du site proposé intègre ces zones humides en suivant précisément la limite de la zone couverte par l'arrêté de biotope.

3 sites natura 2000 ont démarré cette année un DOCOB

- **Site Natura 2000 Lez**

Le site concerne le cours amont du fleuve Lez dont l'intérêt majeur réside dans la présence du Chabot endémique *Cottus petiti*. Ce site est soumis à de fortes pressions du fait de la proximité de l'agglomération montpelliéraine.

- **Site Natura 2000 Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas - directive habitat**

Il s'agit d'une vaste étendue représentant bien les pelouses méditerranéennes à *Brachypode rameux* (*Brachypodium ramosum*), en très bon état, en raison notamment d'une pratique pastorale encore très présente.

On note également :

* des milieux boisés (chênaie verte et blanche avec de grands houx arborescents) ;

* des milieux très ponctuels (mares, bords et ruisseaux) appartenant au Preslion (habitat prioritaire).

De plus, 7 chauve-souris, dont 3 d'intérêt communautaire, sont présentes sur le site.

Ce site de garrigue au nord de Montpellier est marqué par une activité humaine ancienne et reste relativement occupé par l'homme (habitat, cultures). Sous l'effet conjugué des incendies, de la déforestation et du pâturage, ce territoire présente une physionomie spécifique.

- **Site Natura 2000 Plaine de Fabrègues - Poussan - directive oiseaux**

Dans cette plaine, la vaste mosaïque de zones cultivées ponctuées de haies et de petits bois est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale. Elle accueille notamment l'une des dernières populations languedociennes de la Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) qui a fortement régressé en France, le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) dont la répartition en France est quasiment limitée aux régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon et l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) qui en France est cantonnée aux grandes plaines céréalières du Centre-Ouest et aux plaines méditerranéennes dans le Languedoc et en Provence.




Le site de Fabrègues-Poussan est une vaste plaine délimitée par deux massifs : d'un côté la montagne de La Moure et de l'autre la montagne de la Gardiole. Il est occupé par des zones cultivées, des vignes essentiellement. Surplombant la plaine, s'étend un plateau lui-même en grande partie cultivé en vignes. De petites falaises taillées dans du calcaire marneux ponctuent le site de micro-reliefs qui rompent la monotonie de la plaine viticole. Il faut aussi signaler la présence de quelques îlots boisés de garrigue ainsi que de plusieurs petits ruisseaux temporaires dans des bas-fonds marneux.

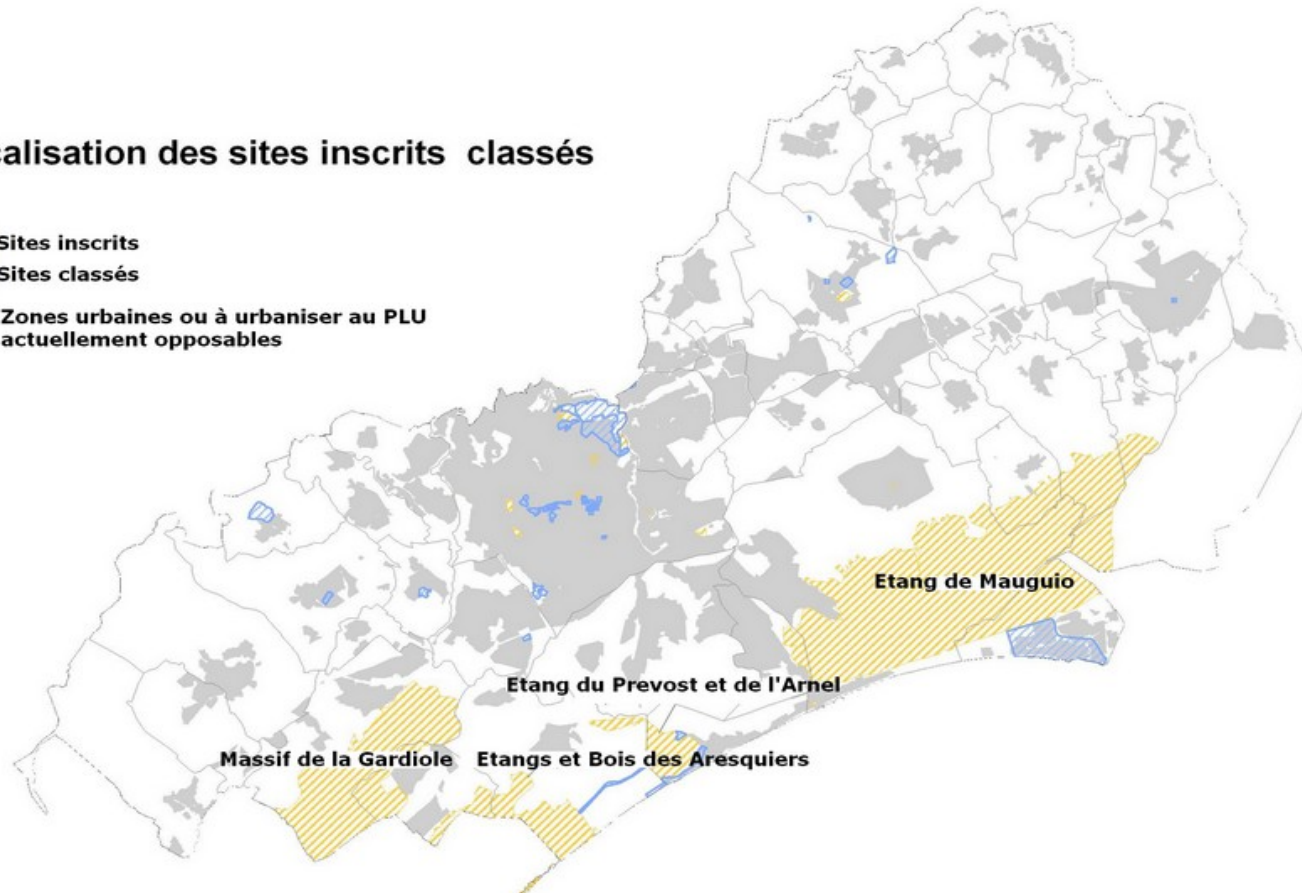
[lien sites Natura 2000: Etat d'avancement des DOCOB](#)

4.3 . Sites inscrits, sites classés

Plaine Montpelliéraine et Lunelloise

Localisation des sites inscrits classés

-  Sites inscrits
-  Sites classés
-  Zones urbaines ou à urbaniser au PLU actuellement opposables



Source BD CARTO IGN/ASP/DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

De nombreux sites classés.

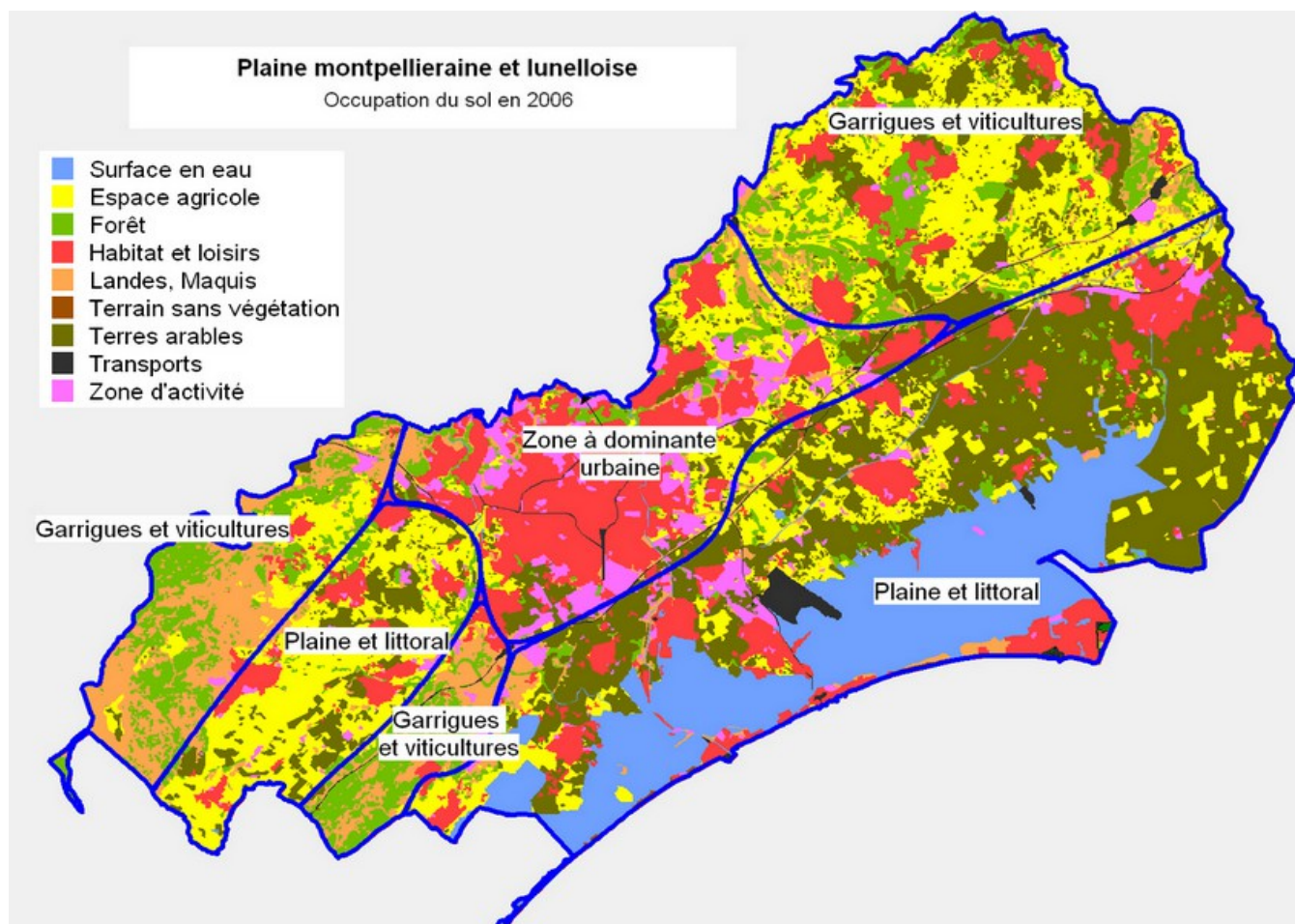
Les plus emblématiques de ces sites étant l'Etang de Mauguio et le massif de la Gardiole.

L'Etang de Mauguio d'une surface de 5130 ha présente un paysage représentatif du littoral languedocien. L'activité humaine est très présente.

Le Massif de la Gardiole est un site pittoresque qui domine les étangs littoraux. Ce massif de 4 200 ha connaît une pression foncière importante au pieds du site. Le risque incendie y est très élevé.

Chapitre 5 Caractéristiques du sol

5.1 . Occupation du sol



L'agriculture est très présente sur ce territoire

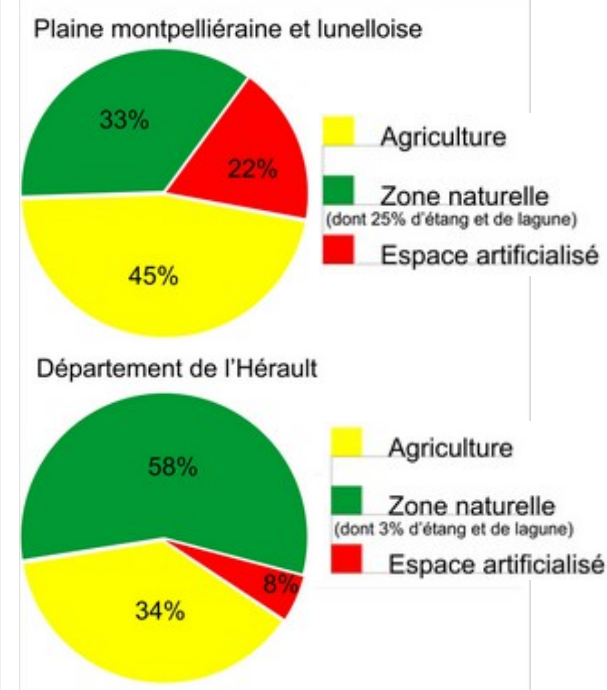
La répartition est la suivante:

Agriculture : 38%

Forêts : 12%

Autres : 50% (données RA 2000)

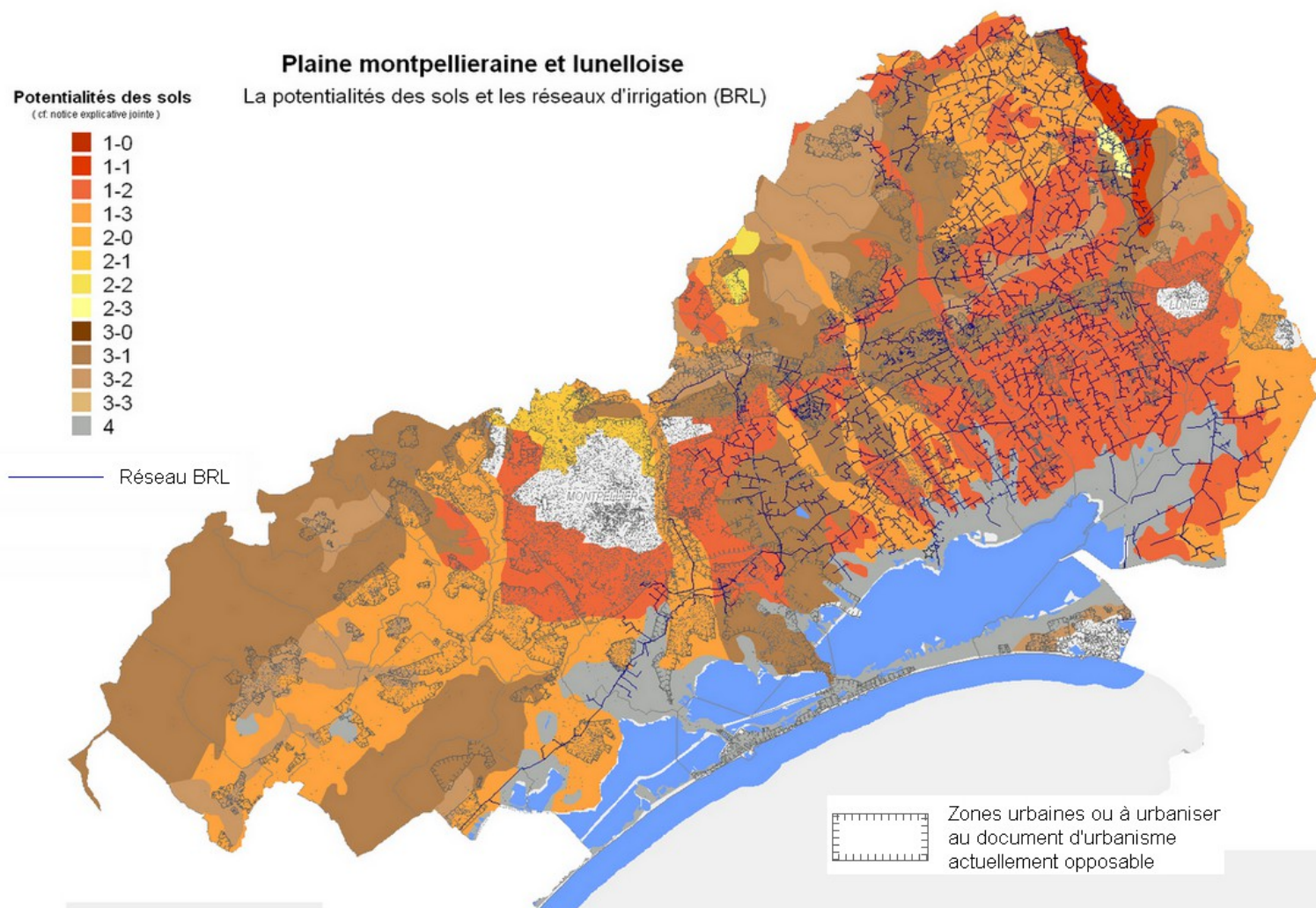
RA: Recensement général de l'Agriculture



cette occupation du sol en 2006 a été réalisée à partir de photos aériennes

Source: SIG-LR 2006/DDTM 34/Mission CEP/Juin 2011

5.2 . Qualité des sols



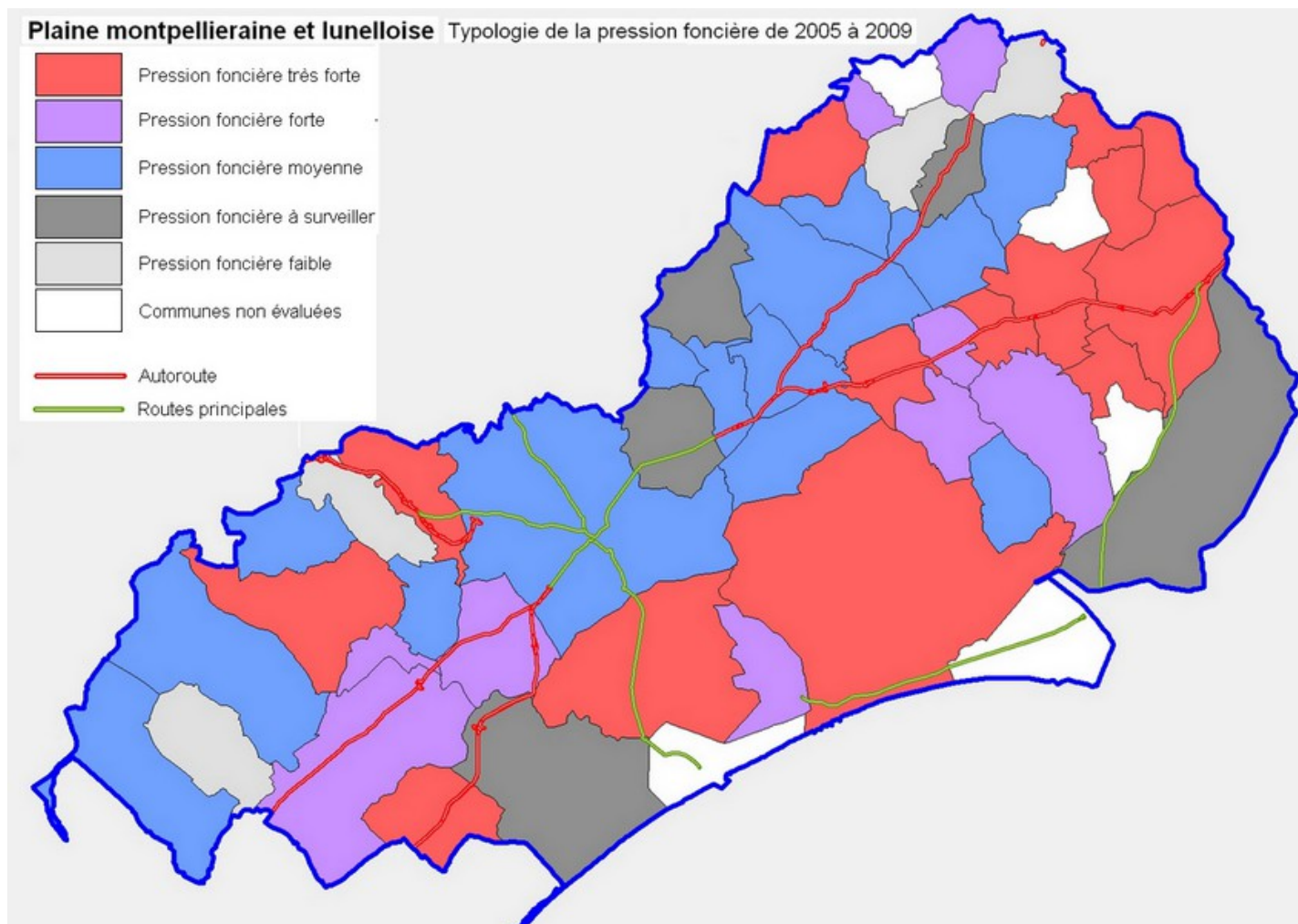
[Lien:Annexe7 page 14
notice explicative](#)

[Rapport d'étude:
analyse du potentiel
agronomique des sols
affecté par
l'aménagement
\(DRAAF/INRA/CEMAG
REF\)](#)

[Annexes](#)

Source DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

5.3 . Typologie de la pression foncière



Source: base DGI 2008 et SAFER

DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière :

l'IPMA¹ en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel.

Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER (voir page suivante la définition des indicateurs)

Très Forte:

Les 3 indicateurs sont supérieurs aux taux pivot déterminés en fonction du marché foncier

Forte:

L'un des 3 indicateurs est inférieur à sa valeur pivot et ce de façon itérative

lien à faire
[Lien rapport d'étude sur le diagnostic foncier du département de l'Hérault](#)

1 IPMA :Indice de Perturbation du marché agricole

Analyse de la pression foncière et Utilisation des Indices de Perturbation du Marché Agricole (IPMA)

IPMA en surface

Il permet de faire ressortir les surfaces de l'espace agricole et forestier qui sont orientées vers le marché des acquéreurs non agricoles.

IPMA en surface de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir/surface communale) / ratio départemental

IPMA en valeur

Il met en évidence les zones où les prix proposés sont incompatibles avec l'usage agricole du sol et donc susceptible de perturber le marché agricole

IPMA en valeur de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir X prix moyen des surfaces non bâties/ surface communale) / ratio départemental.

-L'indicateur de perte d'espace agricole et naturel

Cet indicateur considère les surfaces qui sortent de la destination agricole, définitivement (infrastructure, terrains à bâtir, ...) ou potentiellement (terrains de loisir, anticipation de modification du document d'urbanisme,...). L'analyse se fait au regard de la nature de l'acquéreur et donc l'aspect potentiel et non définitif peut être important.

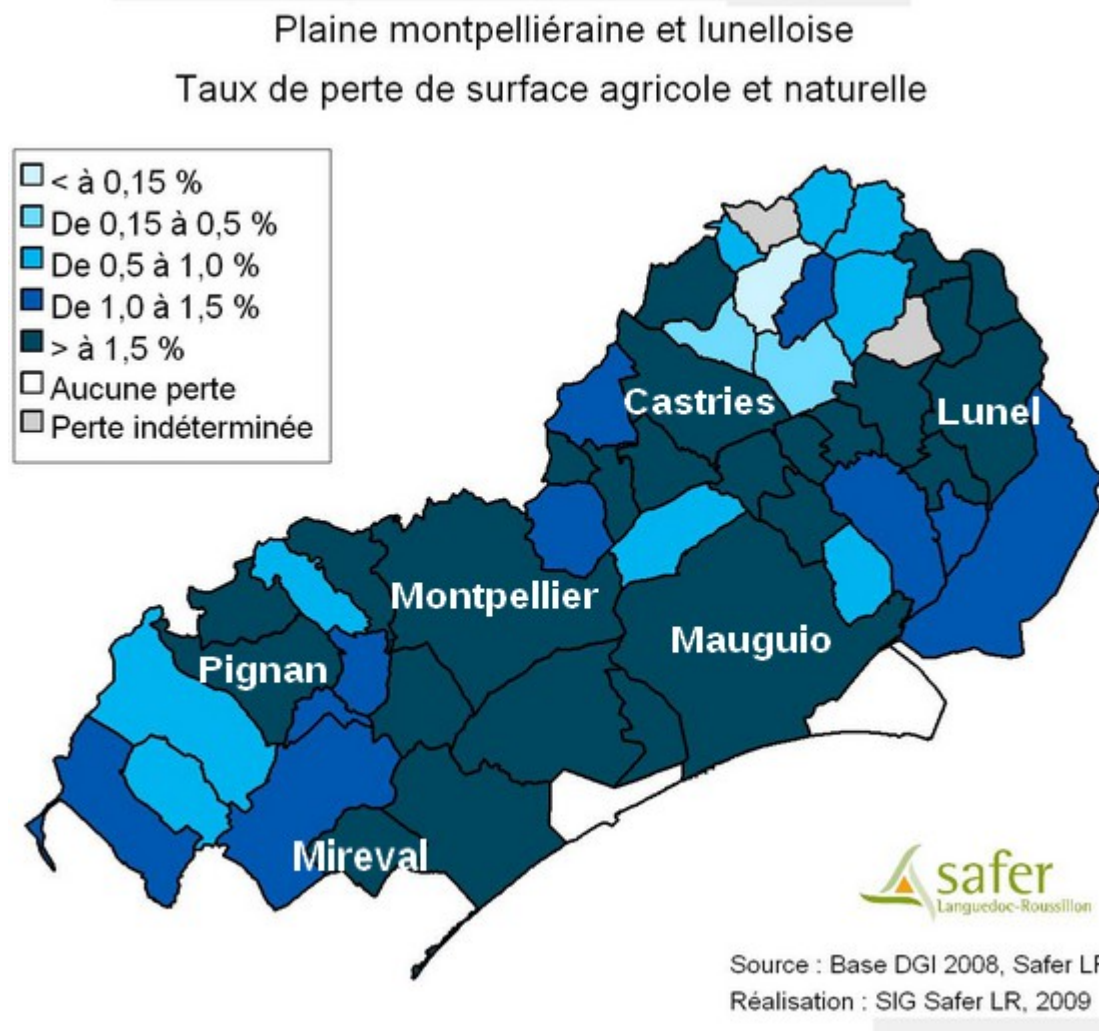
Qu'il soit définitif ou non, le changement induit par la transaction fait que l'agriculture aura des difficultés à reconquérir ces espaces.

Taux de perte de 2005 à 2009 = (surfaces agricoles, naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles, naturelles et forestières communales en 2005) X 100

pour l'IPMA, une valeur de 150 a été retenue pour le département de l'Hérault (150 = valeur pivot par convention) sachant que 200 est une valeur qui commence à être élevée.

De même, pour le taux de perte de surface, une valeur de 1,5% (valeur pivot correspondant au taux annuel) a été retenue car elle représente une moyenne d'un département soumis à pression foncière constante et assez importante

5.4 . Taux de perte de surfaces agricoles et naturelles



Calcul du taux de perte de surface agricole et naturelle $= (\text{Surfaces naturelles et forestières perdues} / \text{surfaces agricoles naturelles et forestières communales en 2005}) \times 100$

Les taux de perte de surface agricole sont très forts sur cette zone, cela s'explique par la proximité de Montpellier du littoral et de l'autoroute A9;

Chapitre 6 Agriculture

6.1 . Exploitations (Données R.A 2000 et 2010)

Surface de la zone: 66 990 Ha

Recensement Agricole 2000

SAU des exploitations: **27 693 Ha** Soit 41 % du territoire

Recensement Agricole 2010

SAU des exploitations: Ha Soit **35%** du territoire

le nombre de chefs d'exploitation ayant leur siège sur la zone continue à diminuer avec une majorité qui approche de l'âge de la retraite. La succession n'est pas toujours assurée, en 2010, 51 exploitations n'ont pas de successeur, ce qui représente une SAU de 1218 Ha.

En 2010, c'est le faire-valoir direct qui prédomine avec 1048 exploitations pour une SAU de 10 498 Ha

En 2010, on comptabilise 357 exploitations professionnelles individuelles, 23 GAEC complet, 59 EARL, 5 groupements, 69 sociétés civiles et 20 sociétés commerciales..

Entre 2000 et 2010, le nombre de groupements a augmenté, il est passé de 160 à 176 alors que la surface agricole cultivée par ces groupements est pratiquement identique: elle est passée de 9679 ha à 9660 ha

Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire: (données R.A)

en 1979: 4454; en 1988: 3354; en 2000: 1990; en 2010: 1234

Exploitations professionnelles (moyennes et grandes) (données R.A)

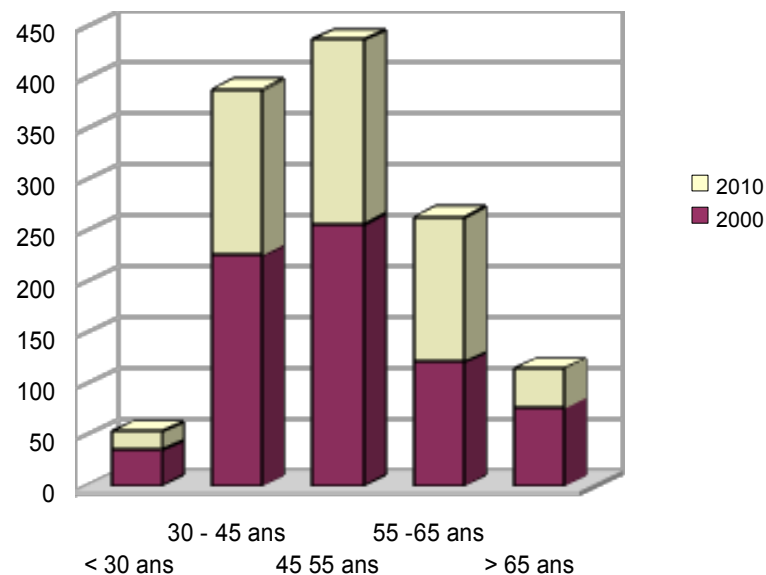
en 1979: 1413; en 1988: 1107; en 2000: 715 en 2010: 543

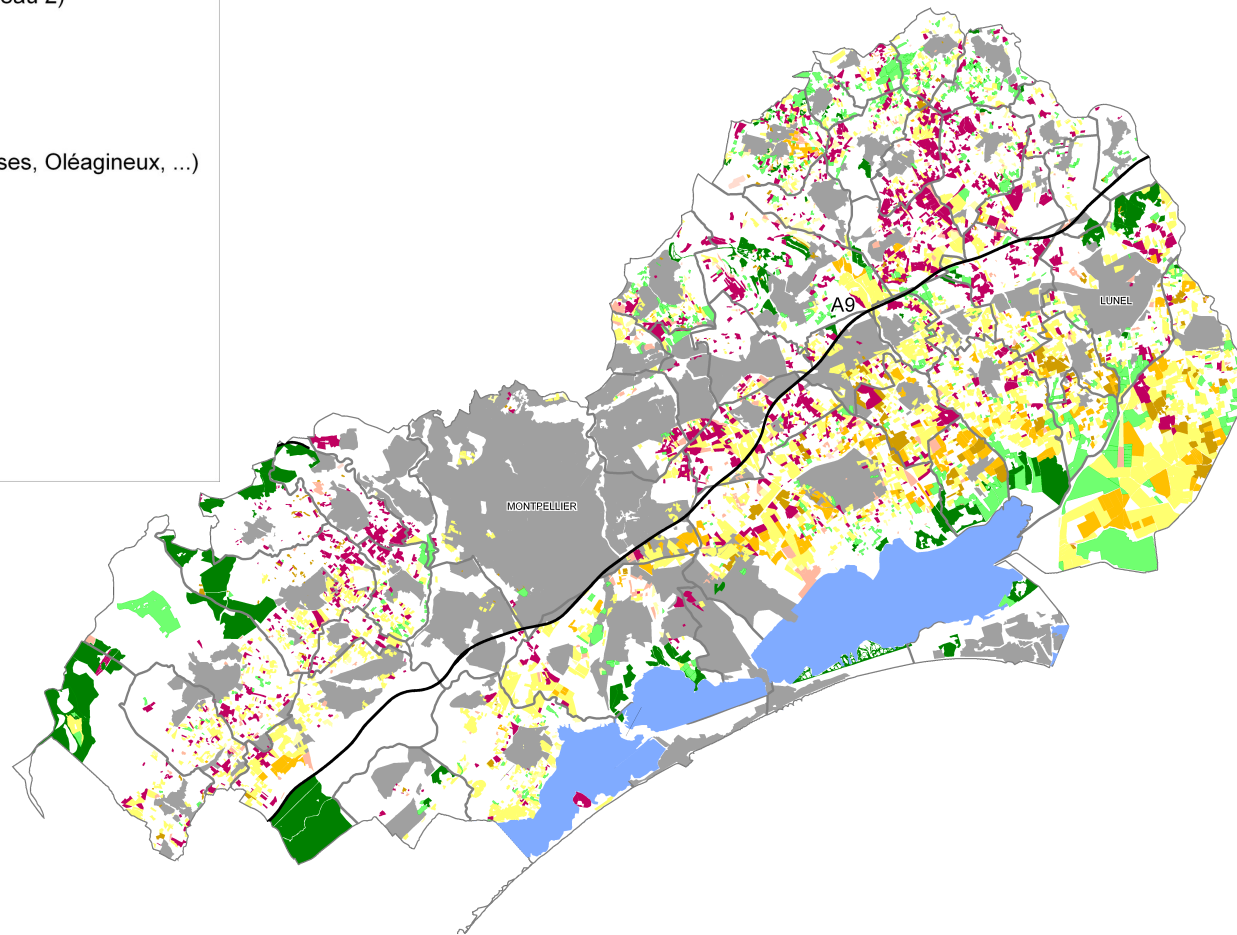
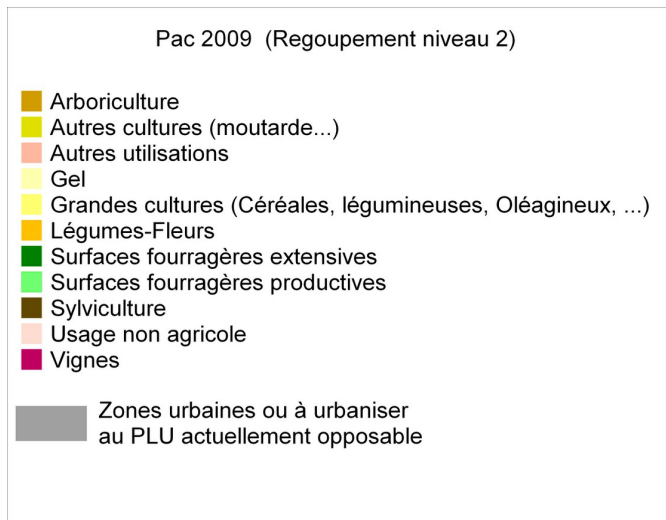
Successeurs connus

En 2000, 106 exploitations ont un successeur dans le cadre familial et 9 un successeur hors cadre familial

En 2010, 86 exploitations ont un successeur dans le cadre familial et 5 un successeur hors cadre familial

Chefs d'exploitations (moyennes et grandes)





Surface déclarée à la PAC EN 2009: 17 421 ha

Cultures annuelles : 7 706 ha

cultures pérennes: 3 704 ha

surfaces fourragères: 5 175 ha

nombre de déclarants à la PAC sur la zone: 1057

[lienAnnexe 8 page 16 Définition PAC](#)

Source PAC 2009 DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

[Retour sommaire](#)

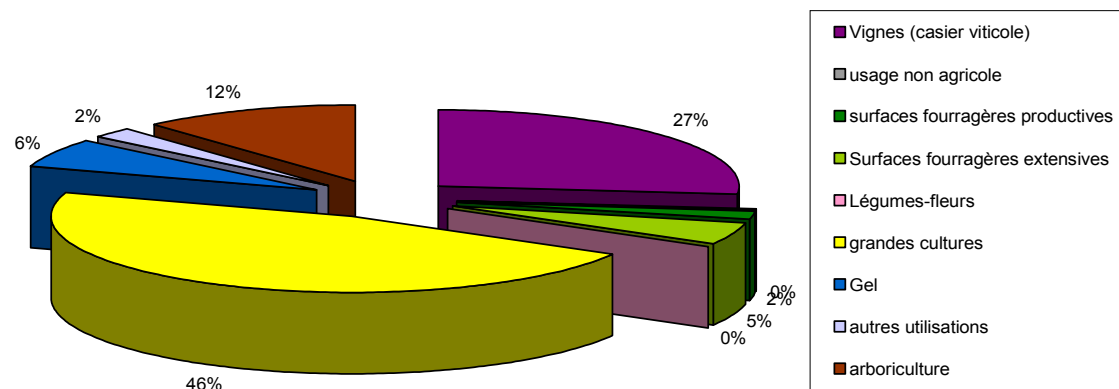
22/56DDTM 34 Mission CEP Année 2011

6.2 . Activités agricoles

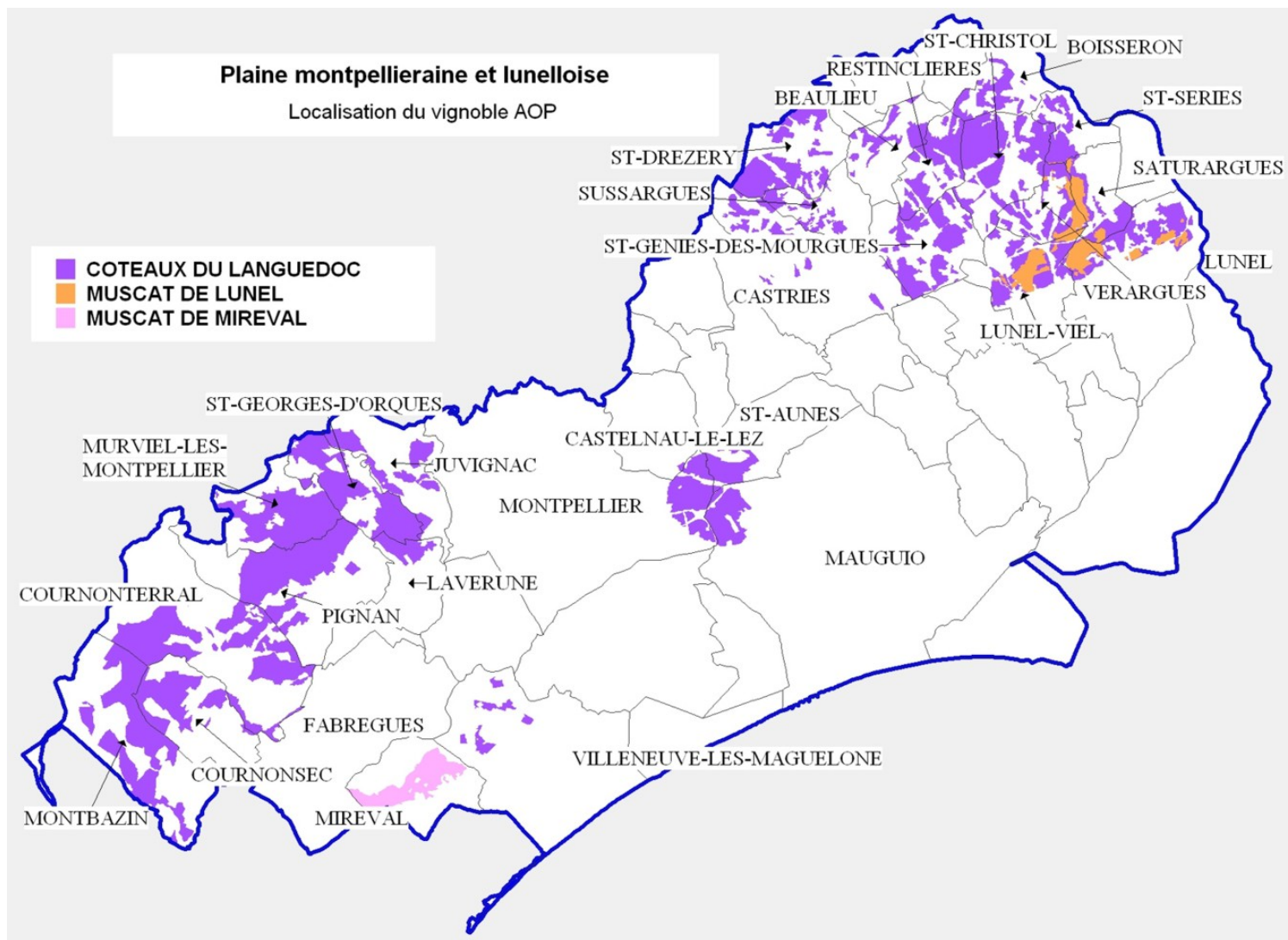
Une agriculture périurbaine diversifiée et riche en signes de qualité

Source RGA 2000			
Cultures		Surfaces (Ha)	
SAU des exploitations		27693	
Terres Labourables		9968	60,4%
Blé dur		4598	
Oléagineux		356	
Légumes frais et pommes de terre		1814	6,5%
Surfaces toujours en herbe		5432	19,6%
Vignes		9951	43%
Dont appellation		2020	
Arboriculture		1563	5,6%

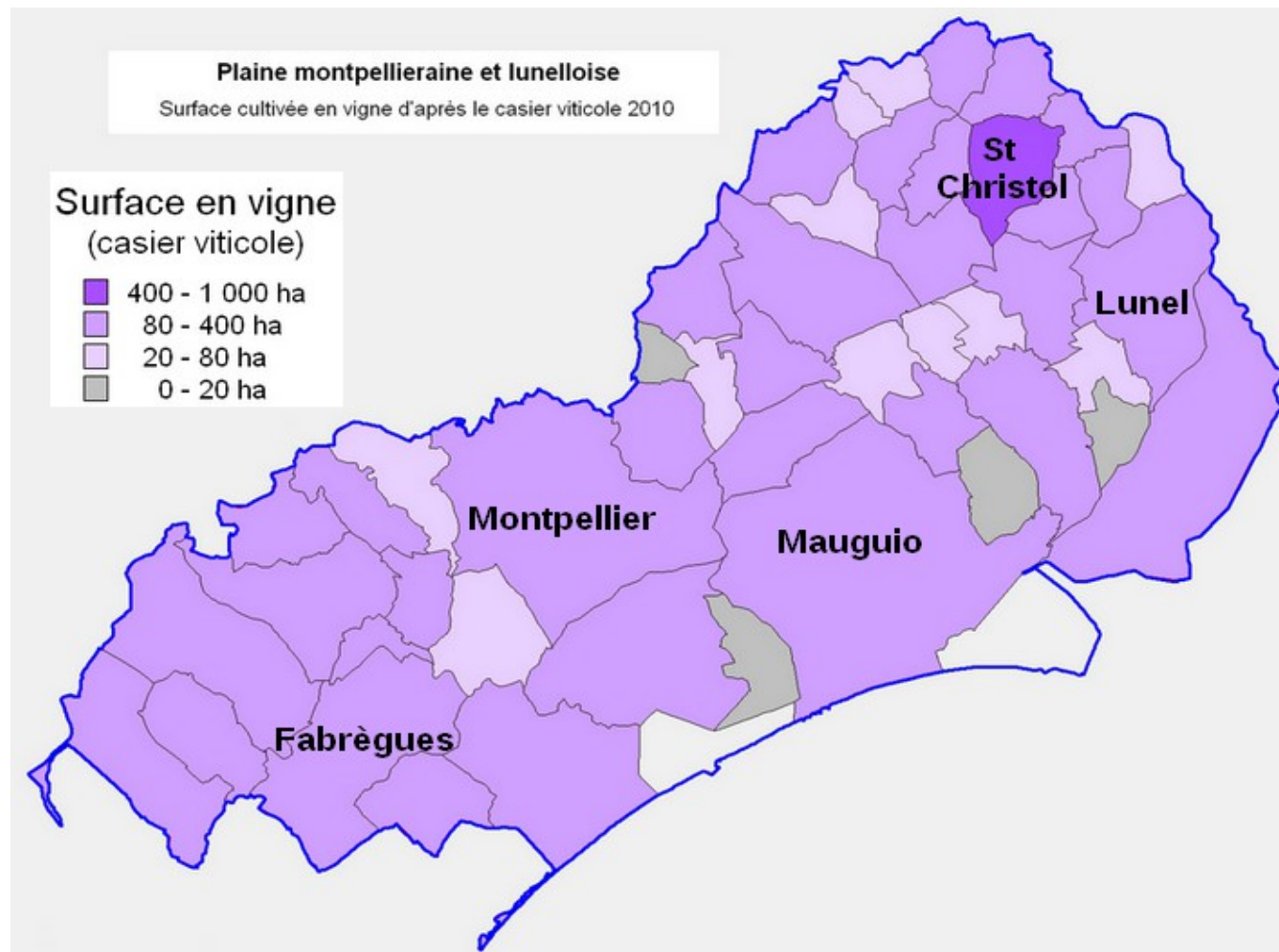
Plaine Montpelliéraine et Lunelloise
données PAC et Casier viticole
2009



- La surface en vignes représentait en 2000 43% de la Surface Agricole Utilisée (SAU).
- Elle ne représente plus en 2009 que 27 % de la SAU.
- Les valeurs concernant les légumes et l'arboriculture dans la déclaration PAC ne représentent pas la totalité des surfaces car ces cultures ne sont pas aidées, elles ne sont déclarées que comme cultures complémentaires d'une exploitation aidée.
- Dans le RA 2010, la surface agricole utilisée pour les cultures marai



a. Viticulture

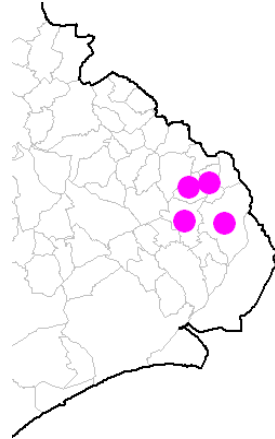


Source DDTM 34/Casier viticole/DGI/Mission CEP/juillet 2011

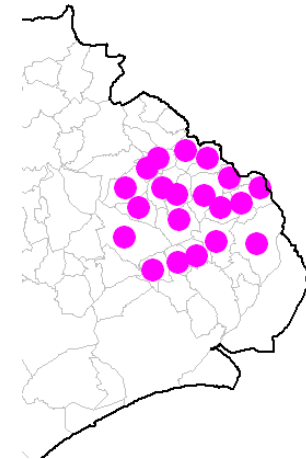
Surface en vigne en 2009 (ha)	Quantité totale récoltée 2008 (hl)
8850	463 000
Volume vinifié en cave particulière 2008 (hl)	Volume vinifié en cave coopérative 2008 (hl)
106 000	357 000
Nombre de caves particulières 2008 (hl)	Surfaces de vignes arrachées de 2006 à 2009 (ha)
123	937
<u>Source Casier viticole DGI</u>	

Le vignoble AOP comprend trois appellations: Le Muscat de Lunel; Les Coteaux du Languedoc; Le Muscat de Mireval

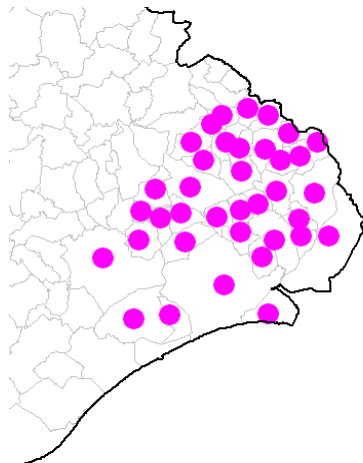
b. Aires Géographiques: Zonage A.O.P



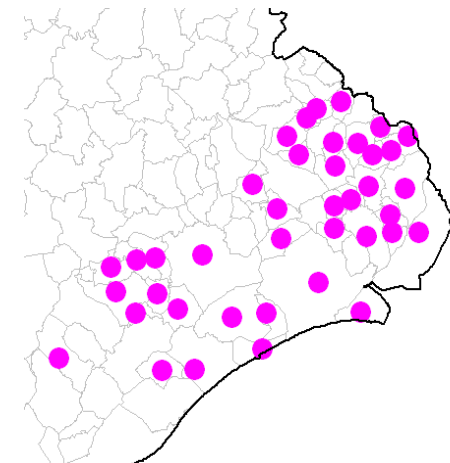
Communes AOP Muscat de **Lunel**



Communes AOP Olives de Nîmes



Communes AOP Taureau de Camargue



Communes AOP Roquefort

6.3 . Gestion de l'eau

a. Procédure de S.A.G.E

Depuis la loi sur l'eau du 30 Décembre 2006, la gestion de l'eau se fait de manière décentralisée et en concertation avec les acteurs concernés à l'aide de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E)

Un **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** Lez-Mosson-Etangs Palavasiens. intercepte une partie de la zone.

Depuis 2004, les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendu compatibles avec ce SAGE. Celui-ci définit une stratégie et des objectifs à moyen terme et propose des mesures et des actions pour le bassin concerné. .

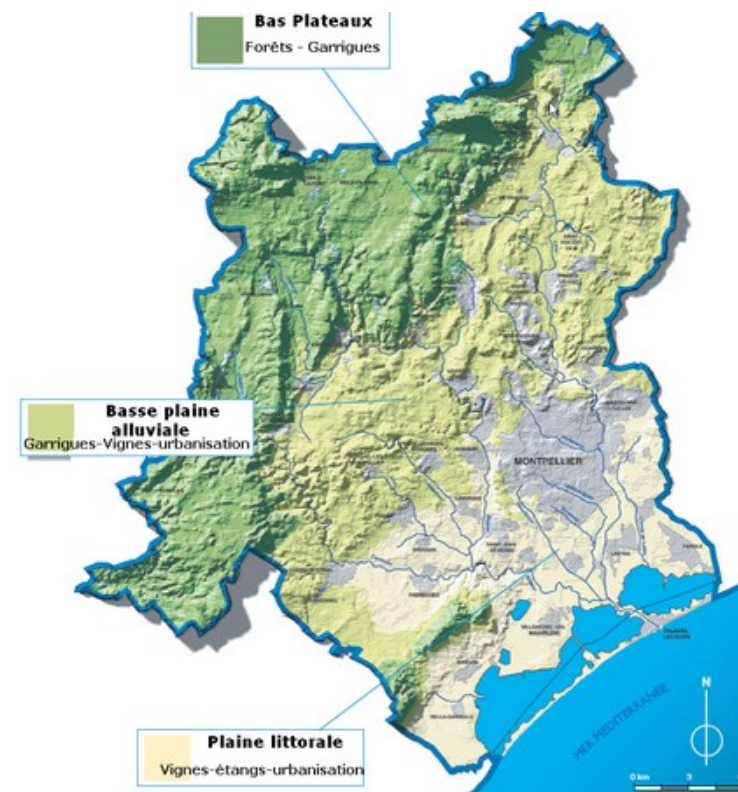
Un **contrat de baie** est un programme d'actions cohérentes et globales, établi pour cinq ans, qui a pour objectif de protéger et valoriser un bassin hydrologique. Un contrat de baie a été établi en 2002 sur l'Etang de Mauguio. Un bilan du premier contrat de baie a été présenté fin 2007. Une des principales actions a été une sensibilisation de l'ensemble de la filière agricole à une utilisation plus raisonnée des intrants agricoles. Un second contrat est en cours.

b. Irrigation

L'irrigation est très présente sur la bordure littorale. La zone est pratiquement entièrement desservie par le réseau BRL .L'eau provient du Rhône par l'intermédiaire du canal Philippe Lamour. L'investissement a été important et a bénéficié d'un soutien fort de la puissance publique. Par ailleurs, certains agriculteurs pompent dans la nappe phréatique. De ce fait et également suite à une optimisation de l'utilisation de l'eau, la tendance globale des consommations d'eau auprès de BRL est en légère diminution sur la période 1999 - 2009.

La plaine de Fabrègues n'est pas irriguée par le réseau BRL mais des forages privés existent .En 2000 les surfaces déclarées irriguées étaient faibles puisqu'elles représentaient 130 ha essentiellement concentrées sur Fabrègues (96 ha). Le Maillon Sud Montpellier du réseau BRL est un projet d'amenée d'eau brute par une canalisation enterrée de 16 km, depuis la commune de Mauguio (fin du canal Philippe Lamour) jusqu'à la commune de Fabrègues.

La majorité du secteur des Garrigues est bien desservi par le réseau d'irrigation BRL . Les terres de bonne qualité agronomique (classes 1 et 2) sont irriguées.



Périmètre du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens

[lien: Qu'est-ce qu'un SAGE?](#)

[Données sur les SAGE en Languedoc-Roussillon](#)

6.4 . Dynamique agricole

a. L'installation de jeunes agriculteurs:

Entre 2000 et 2009, 41 exploitants se sont installés dans le cadre de la procédure dotation jeune agriculteur (498 installations sur l'ensemble du département).

Les principales caractéristiques de ces installations sont:

- Une répartition des installés diffuse sur la zone.
- Des installations orientées pour moitié vers la viticulture, avec 20 installations en viticulture pure, 8 en orientation mixte, 6 en élevage, 4 en maraichage, 3 en horticulture et plantes ornementales.
- Un taux de féminisation faible: 21% des nouveaux exploitants sont des femmes pour une moyenne départementale de 50%.
- Une progression des installations en société (40% des dossiers)
- Une installation dans le cadre familial (46% des dossiers)
- Un âge moyen à l'installation de 30,2 ans (la moyenne départementale est de 29,37 ans)

b. Les circuits de commercialisation

1) Viticulture

→ les caves coopératives

La coopération viticole a connu une forte diminution du nombre de coopératives en activité et du nombre de coopérateurs. En 2008, on comptait 8 caves exerçant une activité de vinification sur ce secteur.

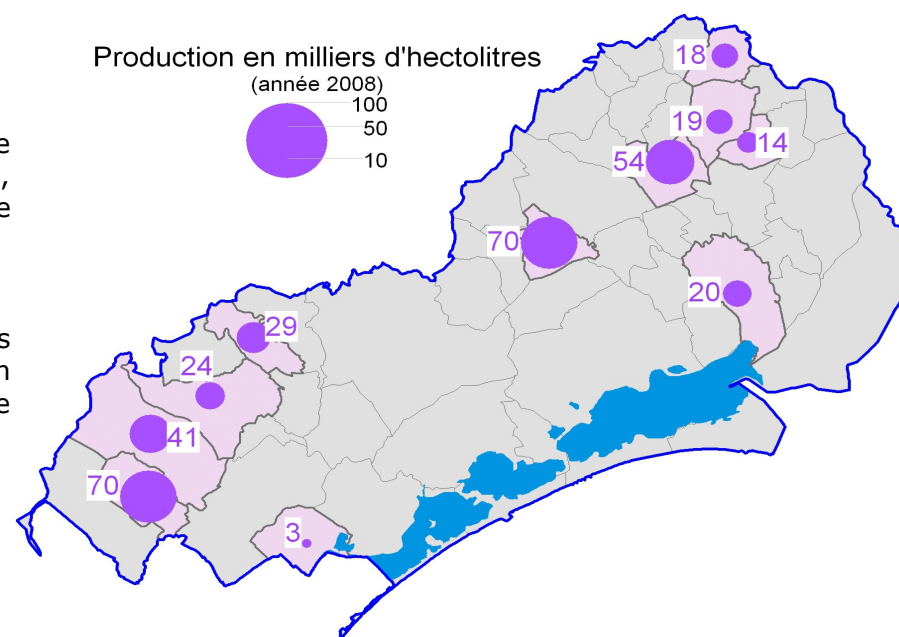
→

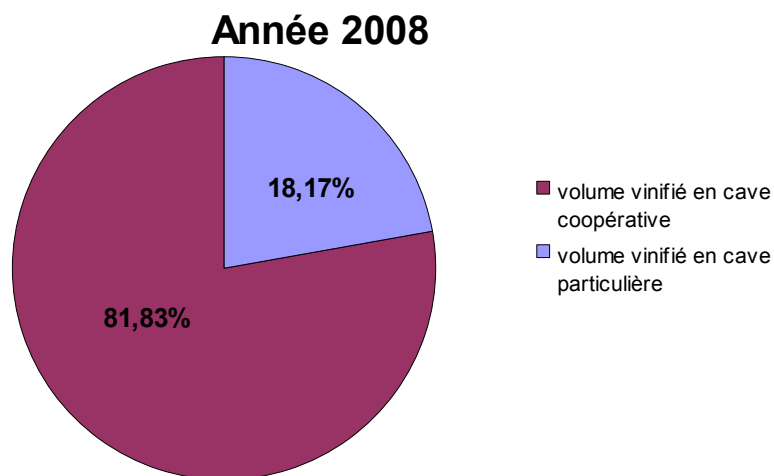
→ les caves particulières

On dénombre 123 caves particulières sur ce secteur. Les différentes EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de la zone ont lancé des opérations de jalonnement des caveaux et domaines viticole.

(Source Casier viticole)

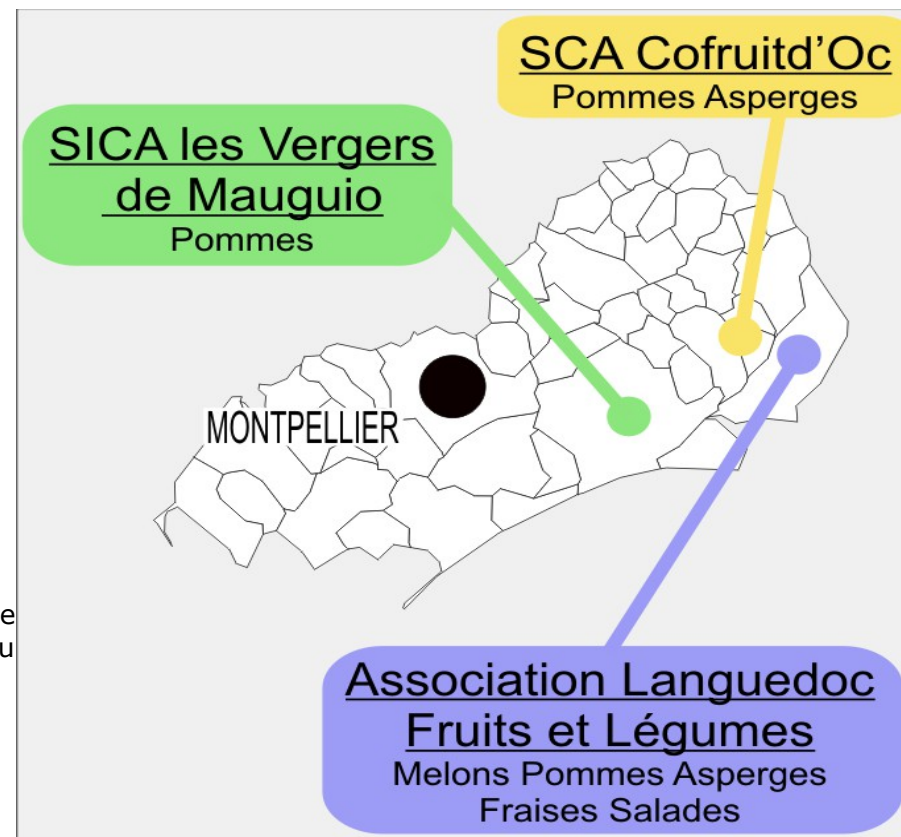
Production de vins en caves coopératives en 2008 DRAAF-LR





2) Fruits et légumes

→ Les trois principales organisations de producteurs du département se situent sur ce secteur. Elles représentent plus des 3/4 du tonnage du département.



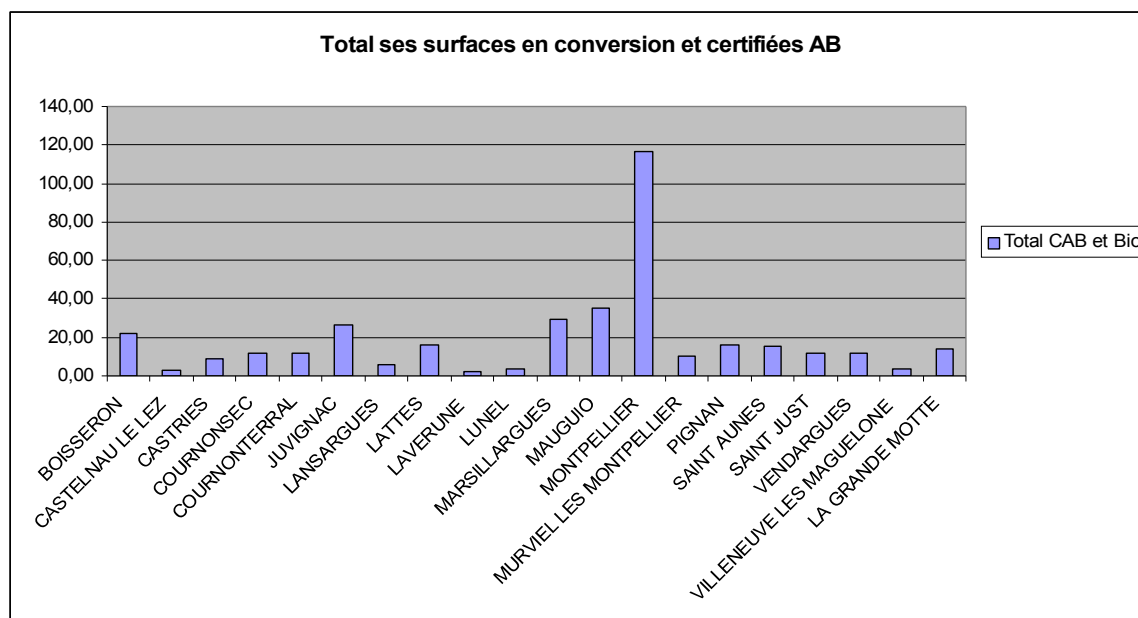
c. Circuits courts

Les circuits courts sont des modes d'organisation alternatifs:coopératives, AMAP(association pour le maintien d'une agriculture paysanne), vente à la ferme, marchés de producteurs... .Jugés marginaux dans les années 80, ils semblent aujourd'hui davantage confirmer une tendance de fond, impulsée par de nombreux enjeux économiques, sociaux et environnementaux mais également par une forte attente des consommateurs. Le potentiel de consommateurs est de l'ordre de 500 000 sur la zone et même si la très grande majorité de ces consommateurs plébiscitent les grandes surfaces, un potentiel très fort existe pour les circuits courts sur ce secteur notamment pour le maraîchage. La FRCIVAM (centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) a organisé une rencontre sur le sujet en décembre 2009 en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

d. Agriculture biologique

La SAU en Agriculture Biologique de la zone en 2009 est de 375 ha réparti sur 20 communes de la zone;

- 226 Ha sont certifiés en Agriculture biologique (AB)
- 149 Ha sont en conversion (CAB)



Les principales productions avec label AB sont:

- les maraichages 66ha
- les vignes 203 Ha

e. Agrotourisme



L'agrotourisme peut devenir un complément de l'activité agricole, il peut se décliner sous plusieurs formes: gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings à la ferme, tables d'hôtes

2 labels encadrent cette activité: «bienvenue à la ferme» et «accueil paysan»

En adhérant au réseau **«bienvenue à la ferme»**, les agriculteurs s'engagent à respecter les chartes de qualité Bienvenue à la Ferme et vous garantissent ainsi la qualité de leurs prestations touristiques et agricoles.;

On dénombre sur cette zone: une ferme qui offre une prestation d'hébergement et 7 fermes qui offrent des prestations de loisir et découverte.

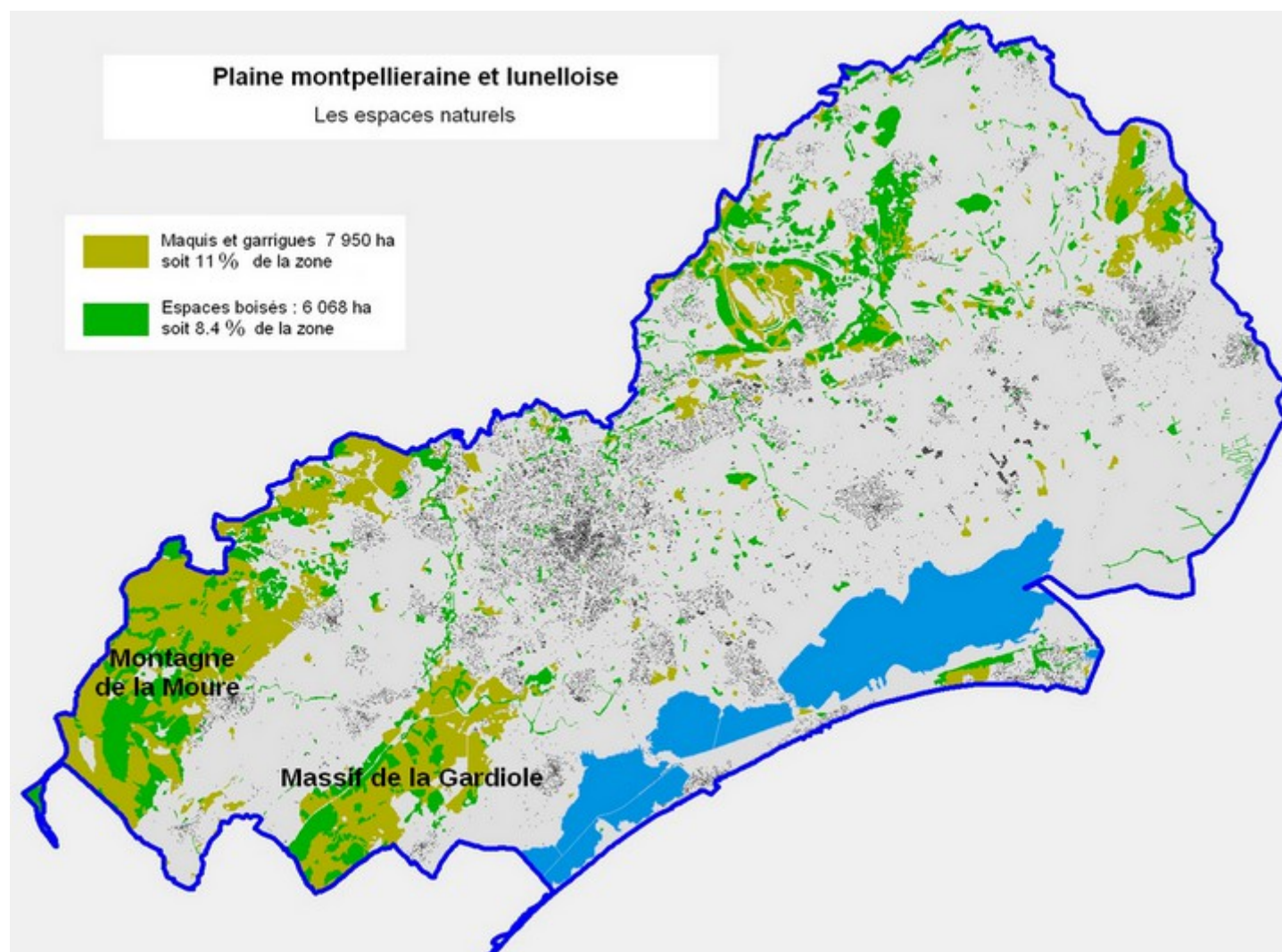
Accueil Paysan propose des espaces de vie et de rencontre, une agriculture paysanne pour une souveraineté alimentaire, un engagement solidaire pour un projet équitable, des pratiques respectueuses de l'environnement et de la diversité. Ces principes éthiques sont définis par une charte de qualité.

Il n'y a pas d'accueil paysan sur cette zone

La notion de « *terroir* » est « porteur » et fait vendre; le mouvement ne fera que se renforcer dans les années à venir, soutenu à l'échelle européenne par une réglementation de protection de l'origine géographique des produits et un intérêt renouvelé de la part du Ministère de l'agriculture pour les produits de qualité.



Chapitre 7 Forêt



Source: Théma 2005/ DDTM 34/ Mission CEP/ Septembre 2010

7.1 . Description

La forêt des collines de l'est est composée essentiellement de pin d'Alep, c'est une forêt morcelée mitée par la construction et les espaces agricoles.

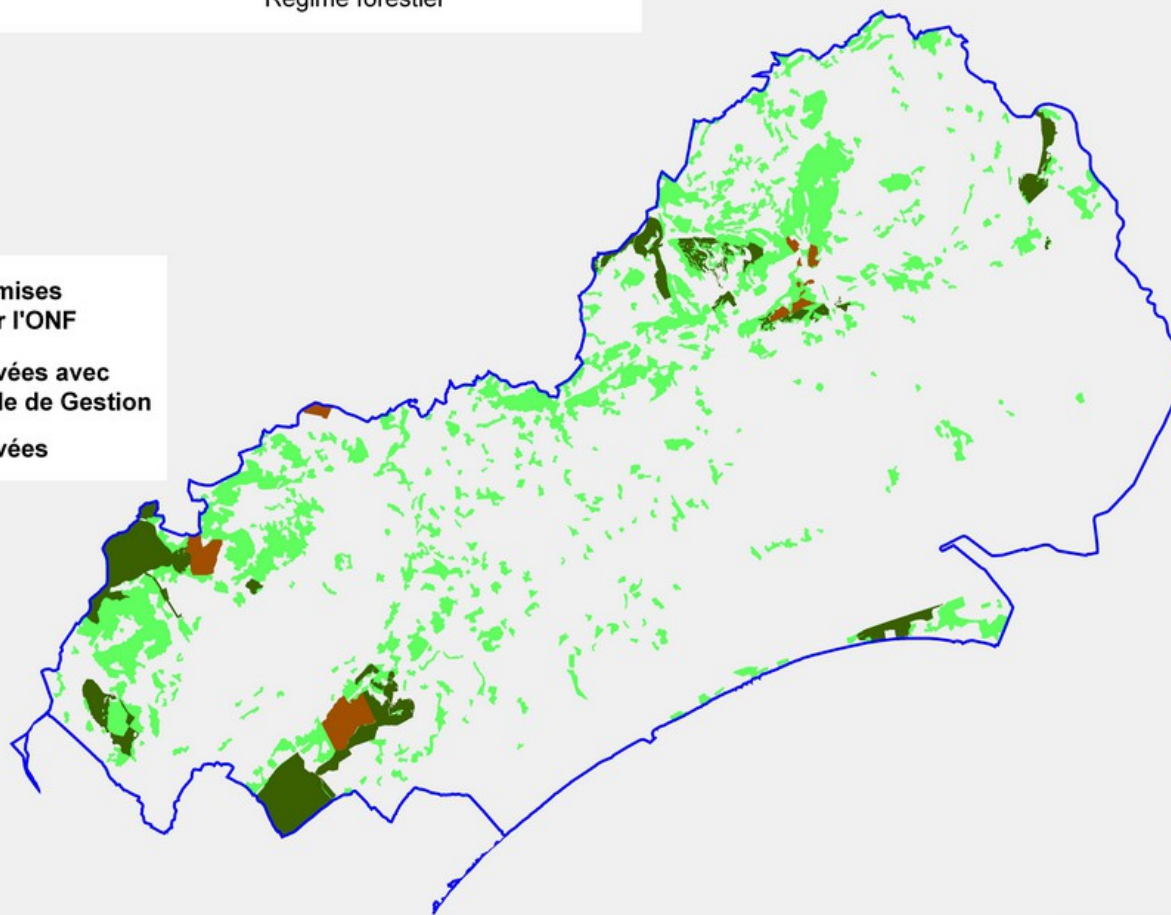
La forêt de la montagne de la Moure est à dominante chêne kermès et chêne vert . Elle est peu morcelée.

Le massif de la Gardiole est couvert par une végétation mixte (taillis de chêne vert, cistes, pins, cyprès ..). Des reboisements importants ont été réalisés ces dernières années.

Plaine montpelliéraine et lunelloise

Régime forestier

-  Forêt soumises gérées par l'ONF
-  Forêts privées avec Plan simple de Gestion
-  Forêts privées



Source: DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

7.2 . Régime Forestier

La forêt du Massif de la Gardiole est en majorité soumise au régime forestier, les propriétés domaniales et communales y sont prépondérantes

La forêt littorale très présente sur la commune de la Grande Motte, elle est soumise à 100% et ouverte au public.

[Lien Annexe 1 page 5 Régime Forestier](#)

7.3 . **Espaces boisés : protection et usages**

On distingue sur cette zone plusieurs secteurs:

a. Le secteur des Garrigues et des vignes

Les Garrigues sont en majorité constituées par l'étage de végétation mésoméditerranéen inférieur caractérisé par la présence de pins pignons ou pins d'Alep accompagnés notamment de chêne kermés et de micocouliers . A l'Ouest, les garrigues basses se caractérisent par la présence d'arbousier, de chênes kermés , de filaire , de cistes, avec parfois des chênes verts disséminés.



Le bois de chauffage: Historiquement ces secteurs avec la zone du Pic Saint Loup étaient autrefois le gisement en bois de chauffe de Montpellier .Après une désaffectation de plusieurs décennies pour l'énergie bois, une demande émerge pour l'approvisionnement des particuliers (cheminées) et des collectivités (plaquettes).Il est évident pour des raisons de cout de transport que ces surfaces boisées seront les premières sollicitées dans le cadre de l'expansion de cette filière . La gestion pratiquée dans les forêts privées consiste la plupart du temps à traiter certains taillis de chênes verts et pubescents en taillis simple , par coupe rase tous les 40 ans pour la production de bois de chauffage.

la chasse: Elle est très implantée dans ces secteurs périurbains . Les populations de sanglier sont en constante augmentation: leur nombre a été multiplié par trois en 10 ans sur l'Hérault (source SDGC). Ils causent de nombreux dégâts aux cultures. Par ailleurs,les chasses privées sont en plein développement.

La forêt détente: Ce secteur fait partie du «poumon vert» de Montpellier. Il existe une demande diffuse des urbains sur le rôle d'infrastructure verte à l'échelle de la région urbaine, attribuée à l'espace forestier en tant qu'espace ouvert à tous. La forêt prolonge, de ce fait, en périphérie de la ville, le réseau urbain des parcs et jardins publics, et plus généralement des réseaux et corridors verts. Des conflits d'usage fréquents apparaissent, les agriculteurs sont souvent excédés par un usage peu respectueux des zones forestières et agricoles de ces secteurs périurbains. Des règles doivent être édictées et une véritable gestion de ces espaces doit être pensée. Pour cela les collectivités locales et départementales ont conçus des aménagements spécifiques: les sentiers pédestres et les domaines départementaux.

b. La Plaine et le littoral

Les espaces boisés de grandes surfaces sont rares: pinèdes de pins parasol, ripisylves à peuplier (étang de Mauguio) et fourrés de tamaris (étang de Mauguio et étangs palavasiens). On compte environ 40% de feuillus pour 60 % de résineux. On compte beaucoup de petits boqueteaux, disséminés. Près des mas existent très souvent des boisements de pin pignon qui forment des parcs ou des alignements.

De nombreuses plantations forestières ont été réalisées dans le cadre de la création de la station balnéaire de la Grande Motte.



c. Secteur à dominante urbaine

Les espaces forestiers sur ce secteur sont de faibles surfaces mais importants en terme de paysage, de biodiversité et demeurent souvent des espaces récréatifs pour la population.

Les données patrimoniales et culturelles favorisent aujourd'hui l'existence de jardins et de parcs dans l'agglomération : c'est le cas notamment du Jardin des plantes et de tous les grands domaines qui ont fleuri dans la campagne Montpelliéraine à partir du XVIIIe siècle : la Piscine, Alco, O, la Mosson, château Bon, le Terral, Rieu-Coulon Haut, Mas Nouguier, Massane, Lavérune, Flaugergues, la Mogère, etc.

En terme d'usages, l'ouverture progressive de ces espaces de nature au public, leur protection et leur gestion, sont de puissants facteurs de qualité de vie. En terme d'image, les contrastes nets qui se dessinent parfois entre ville et nature peuvent être valorisants. (source Atlas des Paysages LR).

Les ripisylves de la Mosson et du Lez constituent des ruptures importantes du paysage

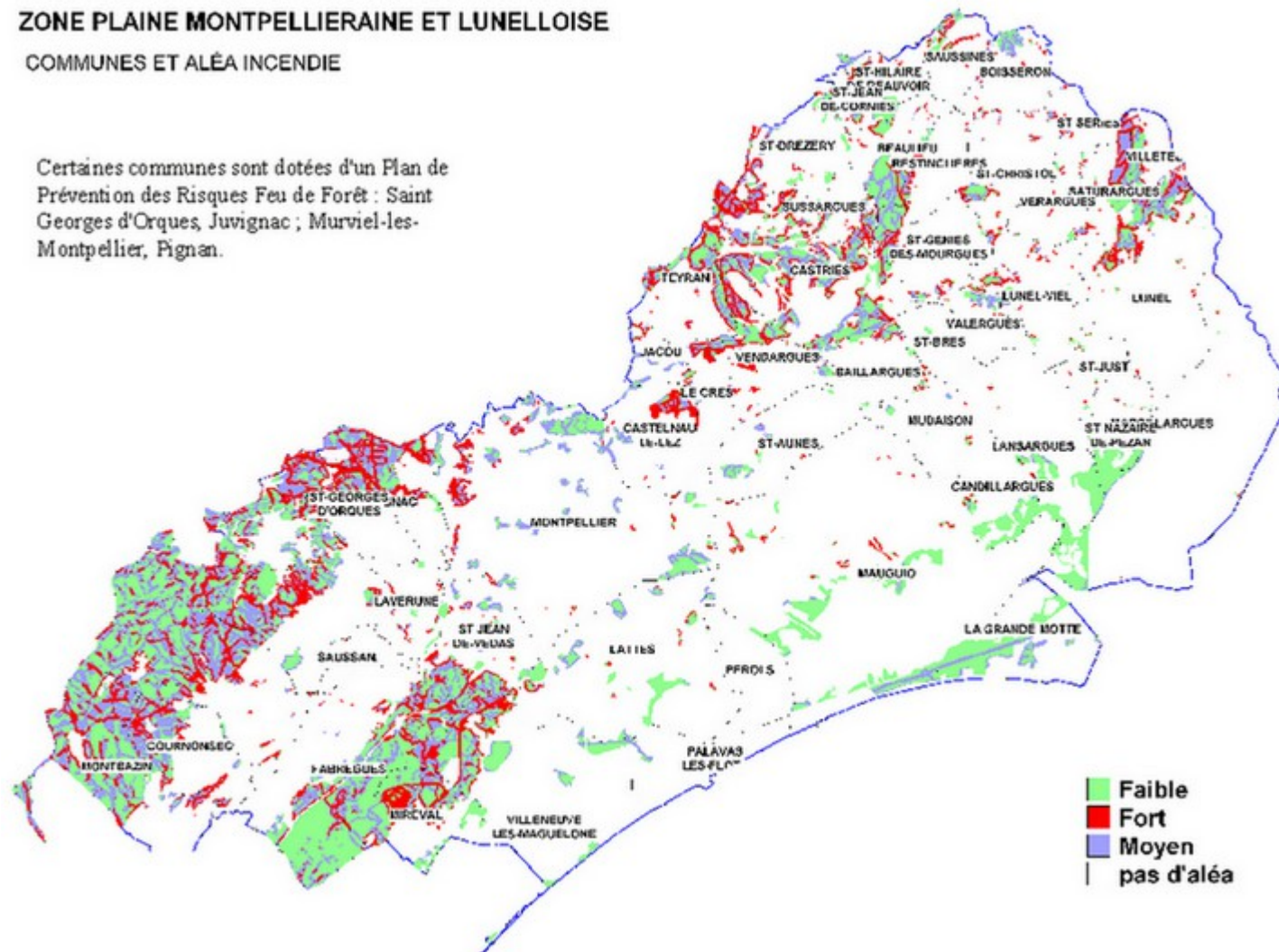


7.4 . Risques d'incendies

ZONE PLAINE MONTPELLIERAINE ET LUNELLOISE

COMMUNES ET ALÉA INCENDIE

Certaines communes sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques Feu de Forêt : Saint Georges d'Orques, Juvignac ; Murviel-les-Montpellier, Pignan.



Sur ces secteurs au climat typiquement méditerranéen, avec des précipitations mal réparties, les risques d'incendie sont très élevés en période estivale. Cette sensibilité est accentuée par la nature des formations, extrêmement combustibles.

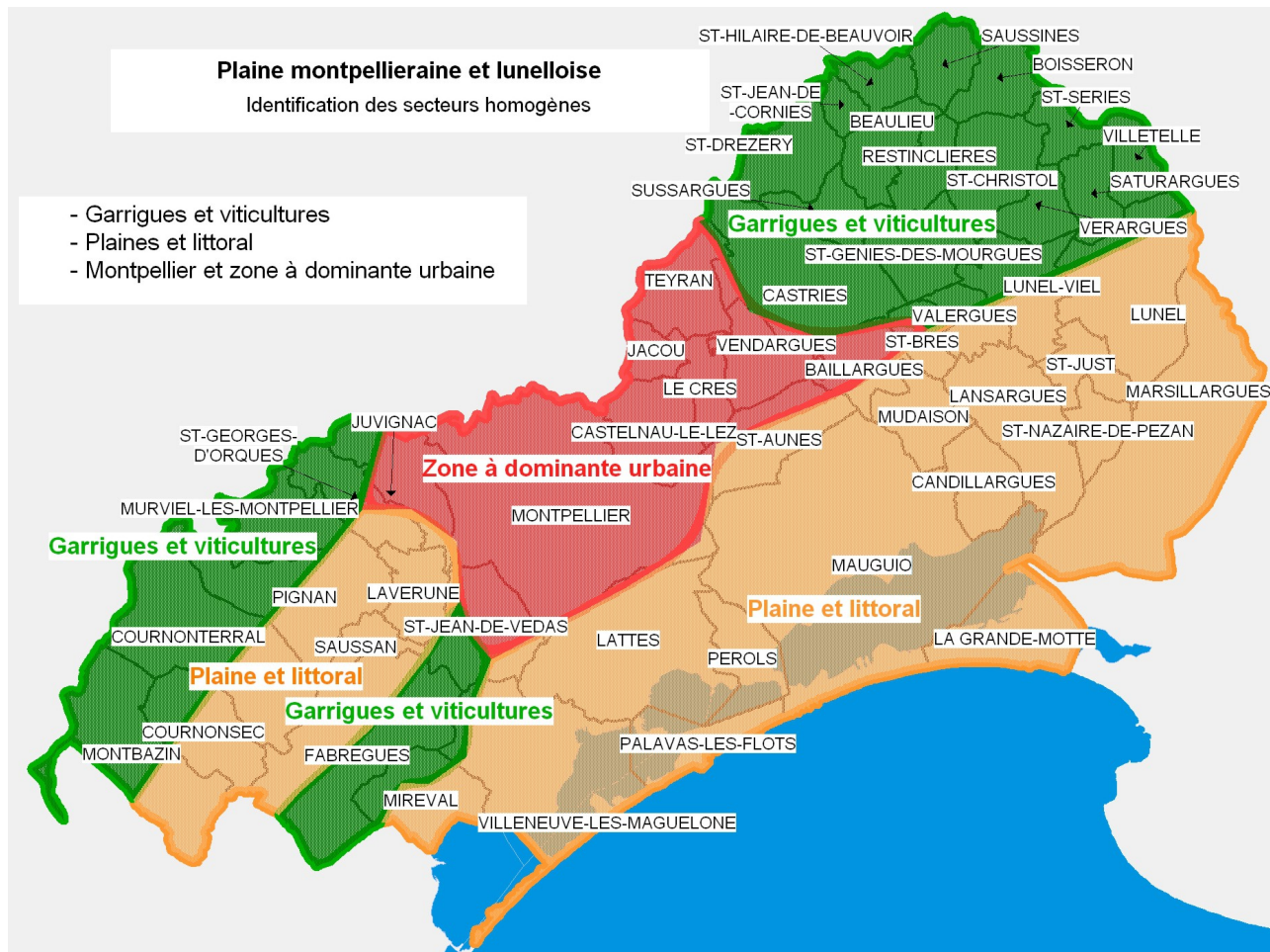
Dans ce contexte, la gestion de l'interface urbanisation- forêt est très importante et devra être intégrée dans les documents de planification territoriale.

Vous trouverez grâce au lien ci-dessous le bilan des feux de forêts par commune, les évolutions par secteur d'aménagement, l'adresse des principaux acteurs et les Arrêtés Préfectoraux en vigueur.

[Lien](#)

Source DDTM 34/ Mission CEP/Août 2010

Chapitre 8 Proposition de découpage de la zone



Source DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

1. Montpellier et la zone à dominante urbaine
les zones urbaines denses alternent avec des zones frappées par le mitage.

2. Les plaines et le littoral
Un littoral composé principalement d'étangs successifs, séparés les uns des autres par des routes d'accès au bord de mer ou par le canal du Rhône à Sète qui les traverse
Un mince et fragile cordon sableux - ou lido - les sépare de la mer, en parti urbanisé en stations balnéaires :

La plaine de Lunel-Mauguio sépare sur 8 km du nord au sud les lagunes littorales des reliefs des garrigues. D'est en ouest elle s'étend jusqu'à la Mosson dans la périphérie de Montpellier, sur 35 km.

La plaine de Fabrègues s'allonge sur 20 kilomètres entre les montagnes d'Aumelas et de la Moure au nord et celles de la Gardiole au sud.

3. Garrigues et vignes
Au Nord est, entre la vaste plaine plate et viticole de Lunel-Mauguio et les reliefs marqués des confins nord-est du département, couverts de bois et garrigues, de douces collines se succèdent, alternant vignes, cultures et garrigues.

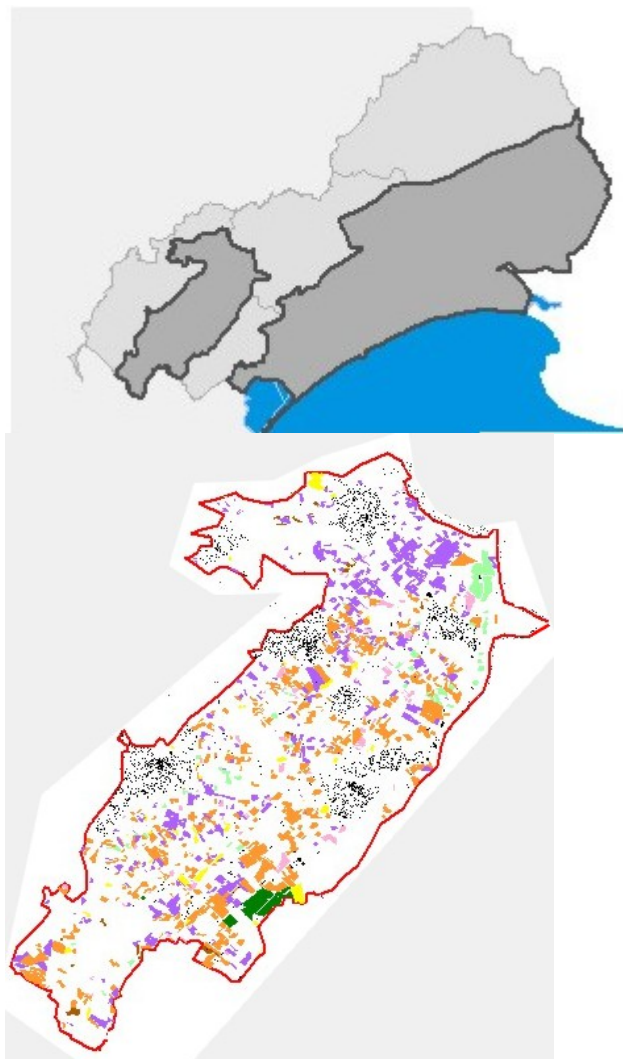
A l'opposé à l'Ouest entre la plaine de Fabrègues à l'est et celle de l'Hérault, la montagne de la Moure et le Pioch de Madame vers le sud, constitue l'avancée occidentale des garrigues languedociennes.

Au sud, la montagne de la Gardiole constitue l'ultime avancée des calcaires jurassiques des garrigues vers la mer.

- Source Atlas des Paysages DREAL LR

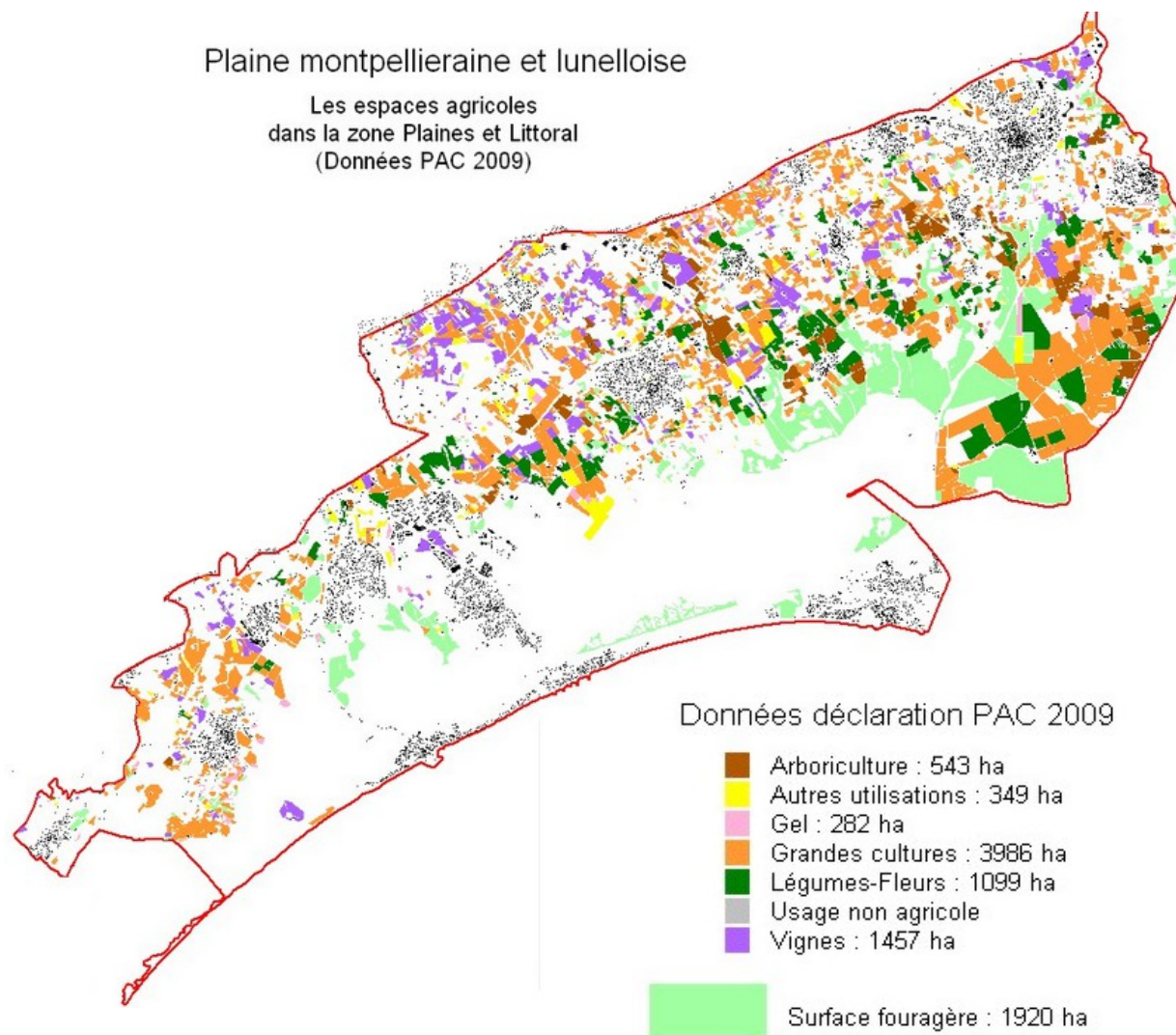
8.1 . Les Plaines et le littoral

a. Données PAC



Plaine montpellieraine et lunelloise

Les espaces agricoles
dans la zone Plaines et Littoral
(Données PAC 2009)



b. Activités agricoles

• La Plaine littorale



→ Données MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation	-----	507
Affiliés	-----	618
Cotisants solidarité	-----	111

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation	-----	117
----------------------	-------	-----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation	-----	365
----------------------	-------	-----

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation	-----	129
----------------------	-------	-----

Exploitations

Ce secteur qui a connu une diminution importante du nombre d'exploitations .
Entre 1988 et 2000, on peut noter les évolutions suivantes :

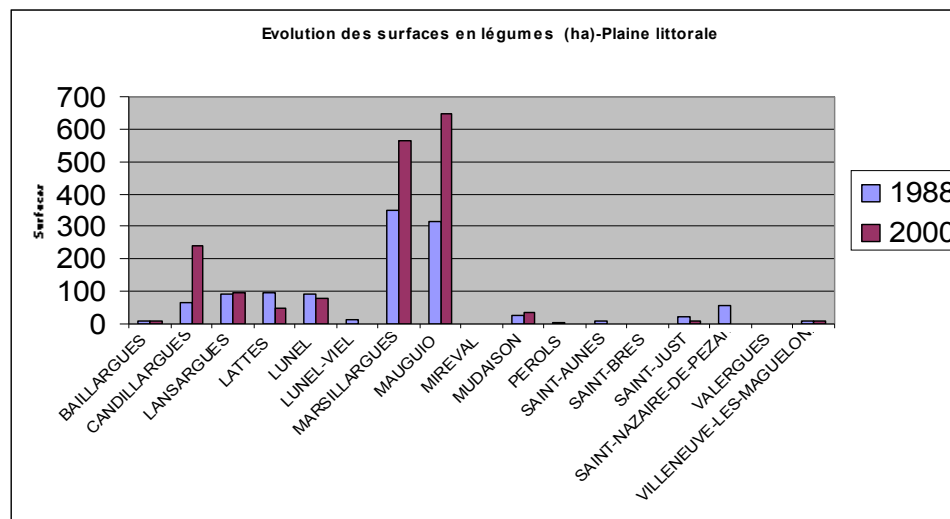
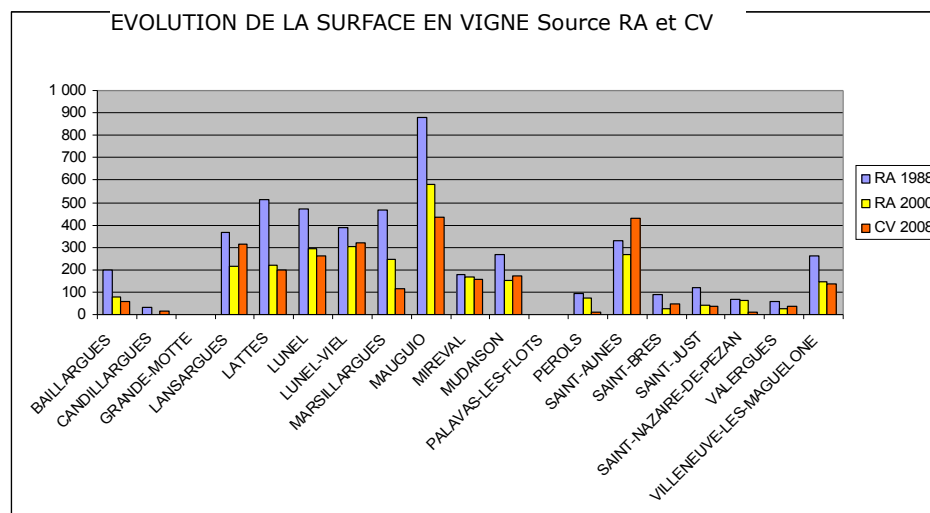
- On assiste à une concentration importante des exploitations sur le secteur, le nombre d'exploitations professionnelles diminue de 30%, la surface agricole utile moyenne passe ainsi de 25,7 ha en 1988 à 41,8 ha en 2000 et la surface agricole utile (SAU) totale utilisée des exploitations a augmenté de 12% sur cette période. Ce phénomène est atypique par rapport au reste du département
- L'augmentation du nombre de salariés agricoles permanents est de l'ordre de 30% . Cette tendance est liée à la pratique de cultures gourmandes en main d'œuvre . La commune de Manguio totalise à elle seule un tiers des effectifs salariés du secteur.
- L'augmentation de l'âge des exploitants est assez inquiétante, une enquête a été réalisée en 2010 par l'ADASEA¹ auprès de 43 exploitants âgés de plus de 55 ans de la communauté de communes du Pays de l'Or. Sur cet échantillon , sur les 26 exploitants qui vont cesser dans les dix ans , 15 n'ont pas de succession assurée ou une succession incertaine.
- Entre 2000 et 2009, **9 nouvelles installations** dont le siège social est situé sur une commune de la zone ont bénéficié des aides à l'installation
- L'âge à l'installation est de 27 ans , il est inférieur à la moyenne départementale (30 ans).

1 ADASEA: Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

c. Des productions végétales diversifiées

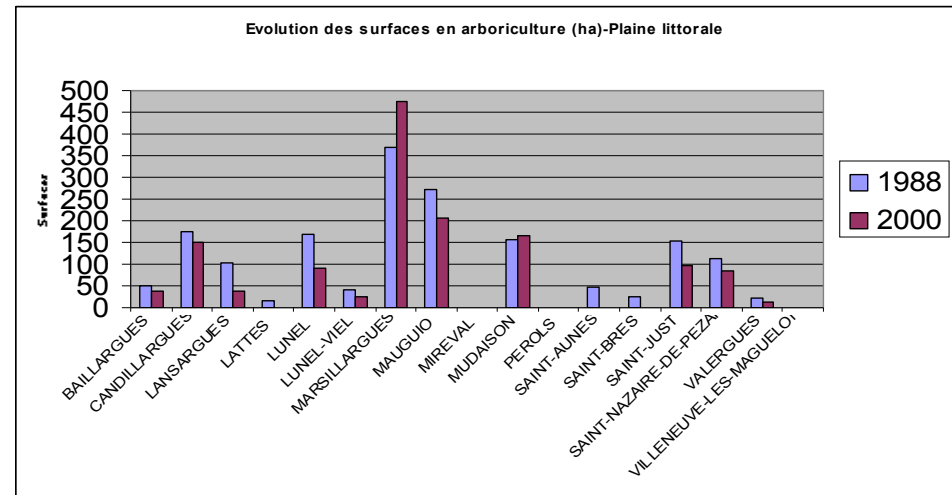
Quelques tendances lourdes entre 1988 et 2000

- **Diminution de la surface en vigne** due à l'arrachage y compris pour les secteurs en AOC excepté sur la commune de Mireval (Muscat). Cette diminution est particulièrement importante sur Mauguio, Lattes et Marsillargues. Il faut noter en contrepartie une amélioration qualitative des cépages suite au programme d'amélioration qualitative différé (RQD). Les coopératives du secteur connaissent de grosses difficultés.
- **Augmentation des surfaces légumières de 50%.** Ces productions ont atteint un niveau de performance très élevés. Elles concernent particulièrement trois communes: Mauguio, Marsillargues et Candillargues. Ces cultures représentaient 1700 ha sur la plaine littorale en 2000. La production de melons est très majoritaire. Cette production nécessite un volant foncier très important et les producteurs sont en perpétuelle recherche de terres à louer . On assiste à un timide développement des cultures bio .
- **Développement de la surface en céréales de l'ordre de 50% .** L'arrachage de la vigne, les primes européennes sur le blé dur , la demande forte des semouliniers ont contribué à développer cette spéculation. En outre, les céréales sont des cultures de rotation idéales pour l'activité melonnière qui doit respecter des assolements pluriannuels.
- **Explosion des surfaces fourragères:** les surfaces fourragères ont été multipliées par 3. cette progression accompagne le développement des filières équinées et bovines.



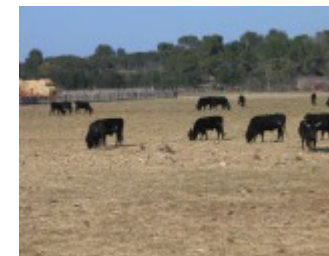
RA : Recensement Agricole ; CV : Casier viticole

- **Diminution des surfaces en vergers de 20%** . Cette tendance semble se résorber depuis 2000. Cette filière s'est beaucoup restructurée autour d'une d'organisation collective de producteurs efficiente (SICA). On note l'apparition timide de circuits courts autour de Montpellier.



d. *L'élevage est une composante importante dans le système agraire de la plaine littorale*

Les terrains en bordure de l'étang constituent des lieux d'élevage extensif de taureaux et de chevaux de Camargue (manades). Les animaux sont élevés pour les courses camargaises, les fêtes taurines et la commercialisation de leur viande. Ces élevages ont tendance à se développer en dehors de ces zones naturelles. Entre 1988 et 2000 le nombre de bovins a presque été multiplié par 4. Les élevages professionnels sont très concentrés sur les communes de Marsillargues et Mauguio. Parallèlement à une filière professionnelle, on note le développement d'un élevage de loisirs notamment pour les équinés. Cet élevage est souvent facteur de mitage et de cabanisation. Le nombre d'équidés a fortement augmenté. Les chiffres fournis par le GDS départemental (suivi sanitaire) concernant la zone sont les suivants :



ovins	Ovins	Caprins
5264	653	160

Source GDS 34 année 2008

• La Plaine de Fabrègues

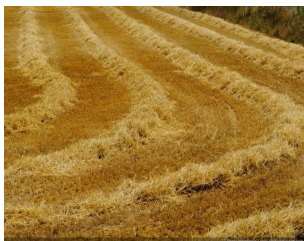


Photo: Bruno Monginoux

Photo-Paysage.com

Données MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation 205
Affiliés 282
Cotisants solidarité 71

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation 49

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation 145

*moins de 65 ans et
affiliés depuis au moins
2005*

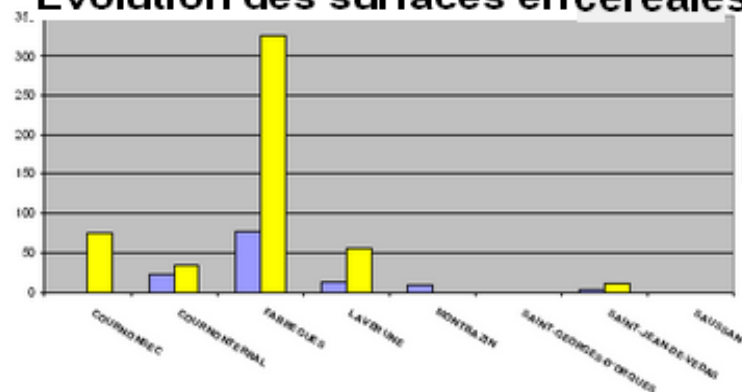
Chefs d'exploitation 57

C'est un secteur qui a connu une diminution importante du nombre d'exploitations .

Entre 1988 et 2000, on peut noter les évolutions suivantes :

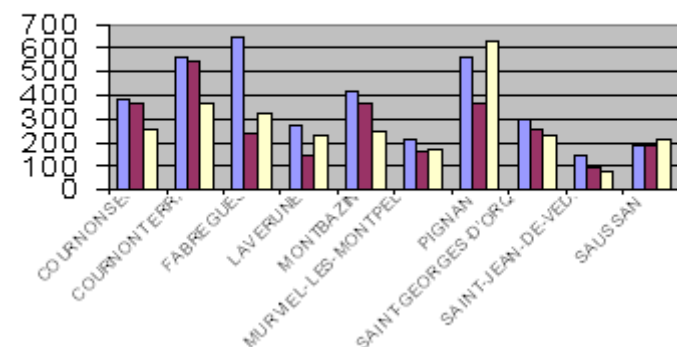
- Diminution du nombre d'exploitations professionnelles de plus de 60 % (-25% sur le département)
- Diminution du nombre de salariés agricoles permanents de 65 %. (-21% sur le département)
- Augmentation importante de la surface en céréales sur les communes de Fabrègues , Cournonsec, Laverune et Cournonterral. La surface des terres labourables a été multiplié par 2,5.
- Diminution importante de la surface en vigne sur l'ensemble des communes sauf pour les communes de Cournonsec et Cournonterral (les surfaces en vigne sont situées également sur la zone de garrigues)

Evolution des surfaces en céréales



■ Céréales superficie (ha) RA 1988
■ Céréales superficie (ha) RA 2000

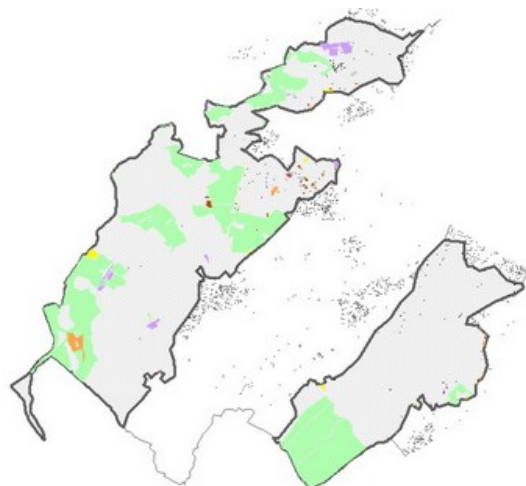
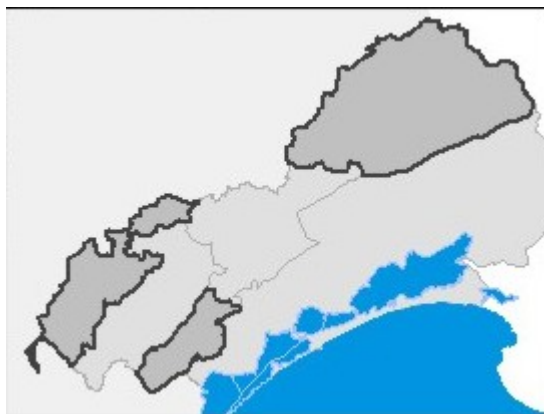
Evolution des surfaces en vignes



■ Vignes superficie (ha) RA 1988
■ Vignes superficie (ha) RA 2000
■ Vignes superficie (ha) CV 2009

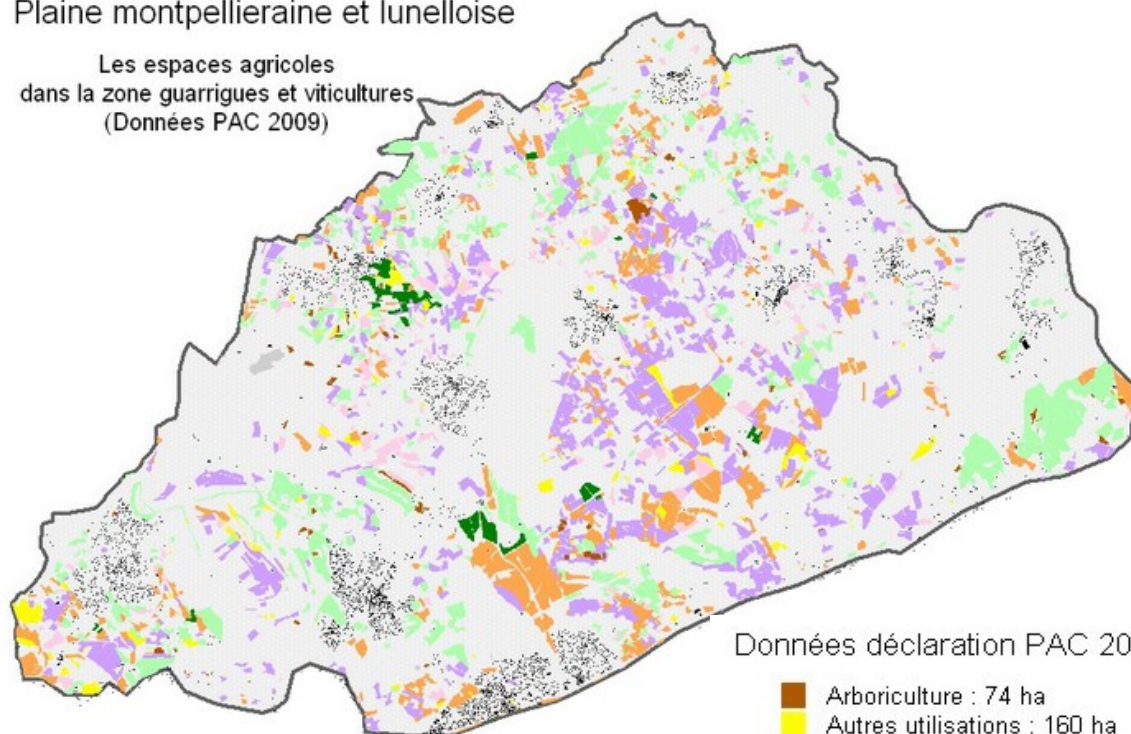
8.2 . Garrigues et vignes

a. Données PAC



Plaine montpellieraine et lunelloise

Les espaces agricoles
dans la zone garrigues et viticultures
(Données PAC 2009)



Données déclaration PAC 2009

- Arboriculture : 74 ha
- Autres utilisations : 160 ha
- Gel : 305 ha
- Grandes cultures : 901 ha
- Légumes-Fleurs : 141 ha
- Usage non agricole
- Vignes : 1336 ha

Surface fouragère : 3648 ha

Garrigues et Vignes



→ Données MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation	192
Affiliés	268
Cotisants solidarité	74

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation	53
----------------------	----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation	129
----------------------	-----

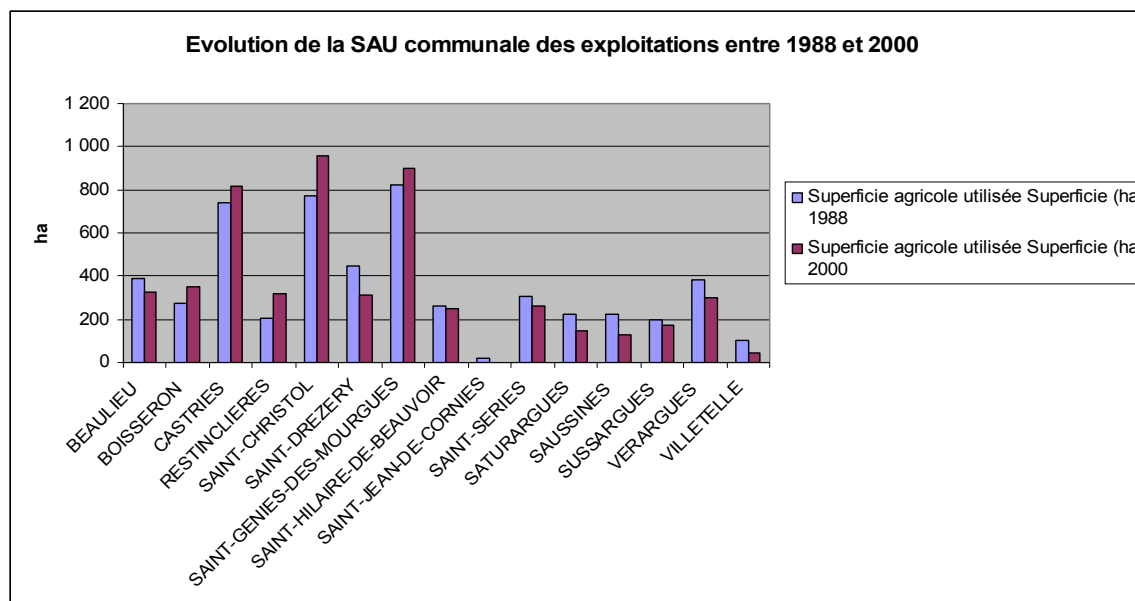
moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation	50
----------------------	----

b. Activités agricoles

Les tendances fortes de la zone entre 1988 et 2000:

- Diminution de 30% du nombre d'exploitations (moyenne départementale 25 %)
- Maintien de la surface agricole utilisée sur le secteur (en moyenne). On peut même constater une augmentation de la SAU sur 5 communes. Cela prouve un certain dynamisme agricole sur le secteur
- Diminution sensible du nombre de salariés agricoles permanents sur l'ensemble des communes à l'exception de la commune de St Geniès des Mourgues
- Peu d'exploitations agricoles sur les secteurs de la Montagne de la Moure et du massif de la Gardiole qui restent des zones de garrigues. En frange du secteur, on constate la présence de parcelles viticoles. On peut noter la présence d'olivettes plus ou moins à l'abandon et la présence de parcours destinés aux ovins.



c. Les espaces agricoles

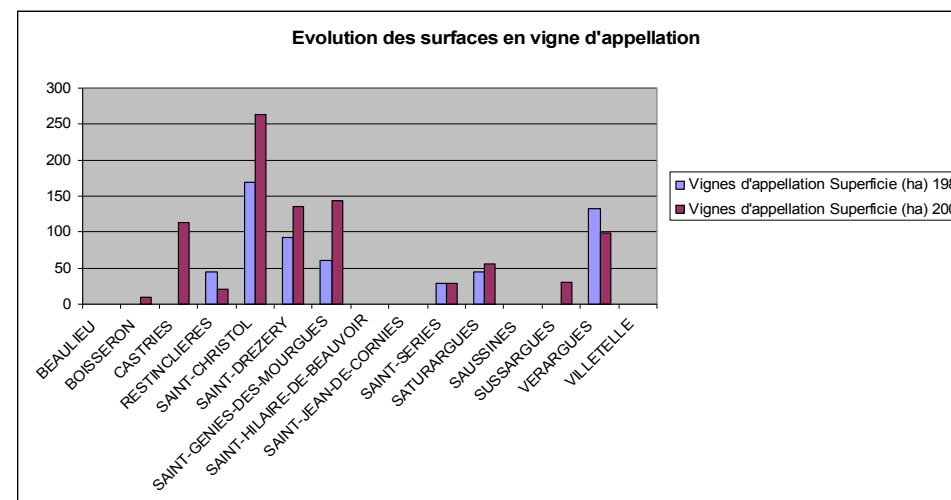
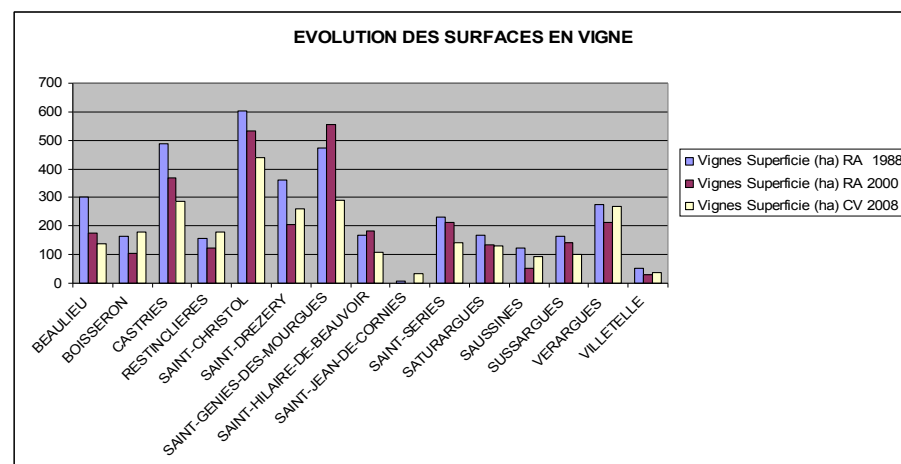
Les données statistiques ne sont pas complètes sur ce secteur du fait du secret statistique. On constate un développement des céréales avec un pic particulier sur la commune de St Christol où la surface céréalière est passée de 15 à 190 ha entre 1988 et 2000 au dépens de la viticulture dont la surface a diminué de 30% entre 1988 et 2000 (source RA).

d. Une agriculture centrée sur une viticulture en appellation

Malgré une diminution des surfaces en vigne entre 1988 et 2000 de l'ordre de 15 % sur la zone (RGA), on constate un développement important des surfaces en appellation sur les zones concernées (pratiquement 60%). Les chiffres du casier viticole 2008 nous confirme la tendance, excepté sur les communes de Boisseron, Vérargues et Saussines . La commune de St Geniès des Mourgues semble connaître un repli de sa surface viticole depuis 2000. Le vignoble est grande partie rénové, en relation avec les caves viticoles de St Geniès, St Christol, Vendargues, Lunel et de nombreuses caves particulières.

356 ha sur ce secteur sont concernés par la prime à l'arrachage définitif pour la période 2006/2009 ce qui représente 12% des surfaces plantées au 31 décembre 2006.

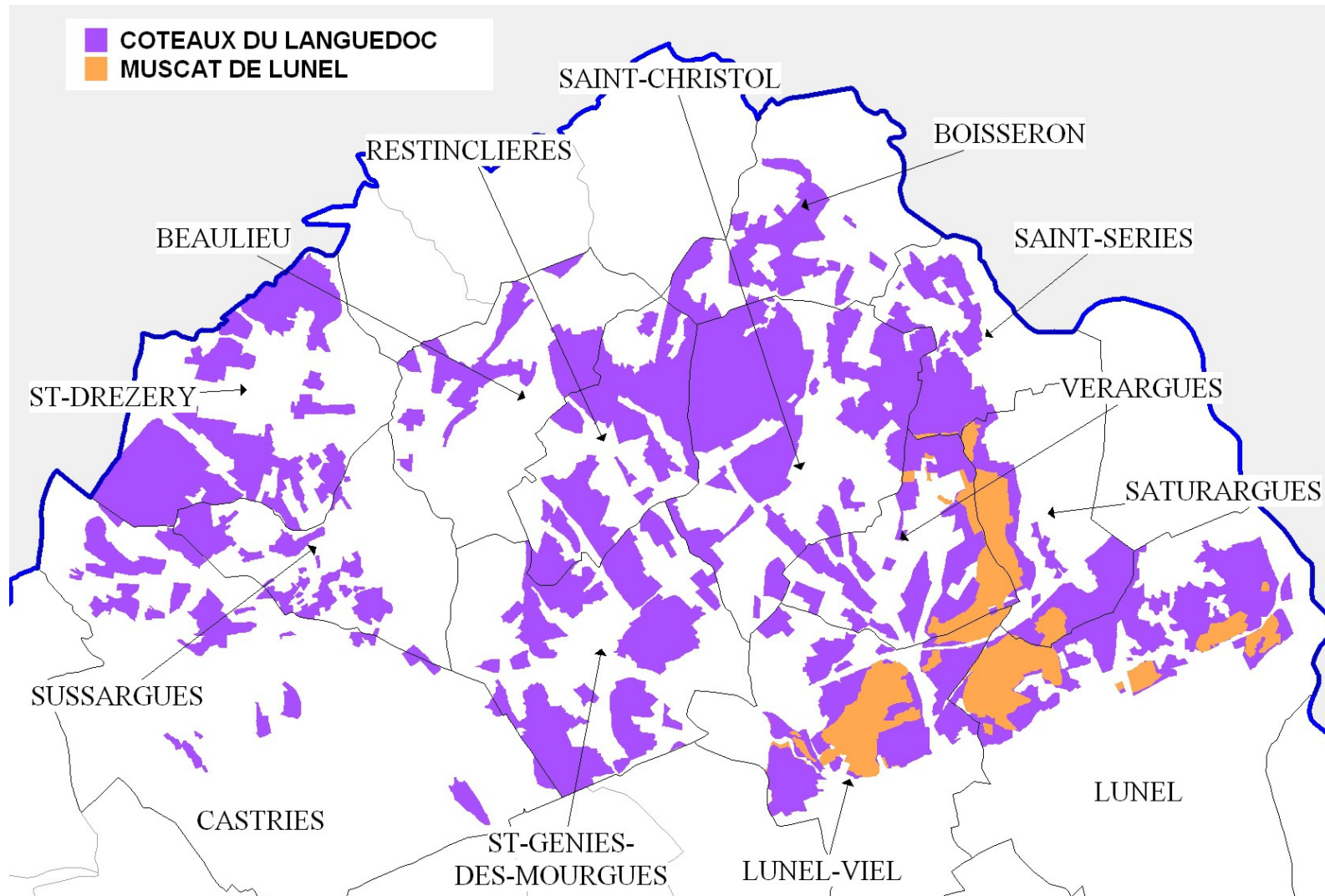
• Recensement agricole 2000



• Casier Viticole 2009

Surface vigne cuve 2008 (ha)	Quantité totale récoltée 2008 (hl)	Volumé vinifié en cave particulière 2008 (hl)	Volumé vinifié en cave coopérative 2008 (hl)	Nombre de caves particulières 2008
2684	141 000	22 000	102 700	28

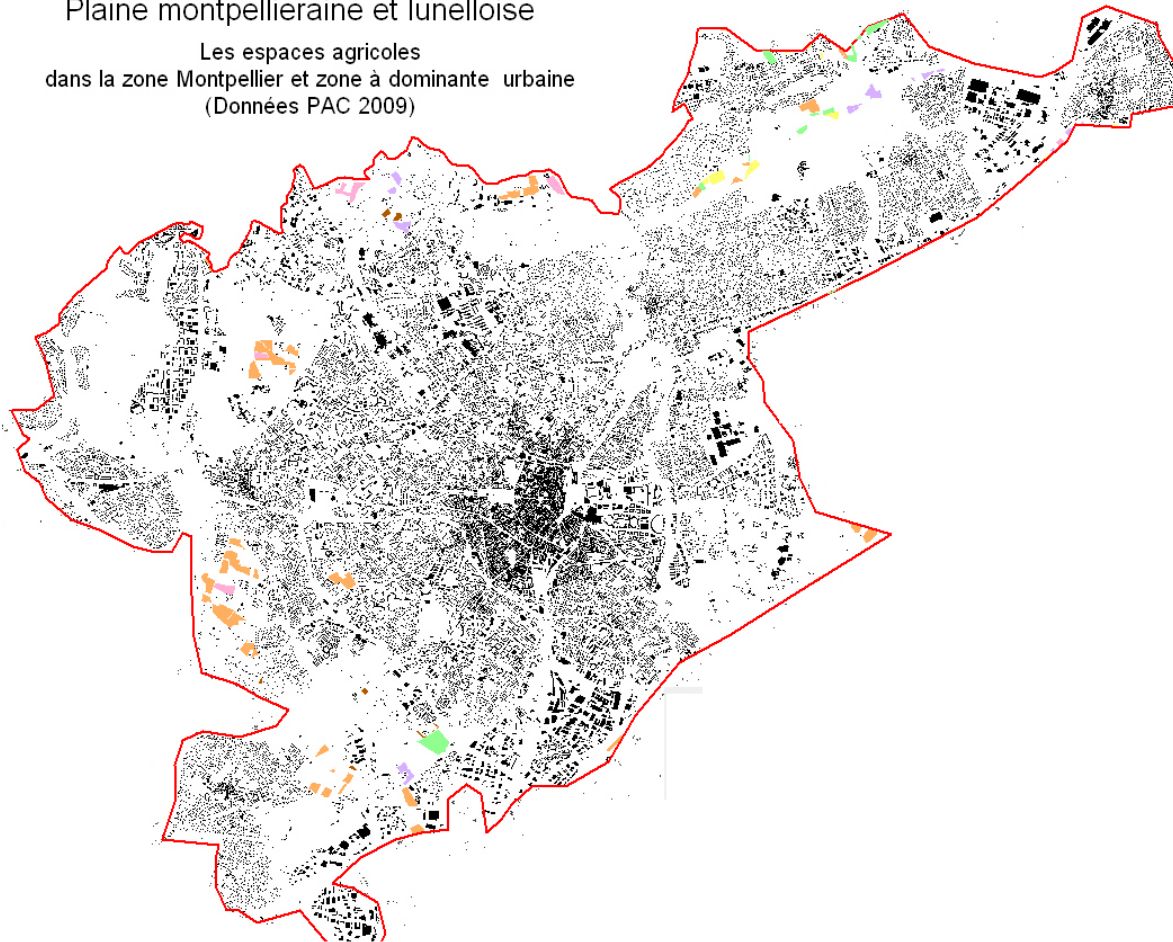
- Localisation des vignes d'appellation







8.3 . Montpellier et le secteur à dominante urbaine

a. Données PAC

Plaine montpelliéraine et lunelloise
Les espaces agricoles
dans la zone Montpellier et zone à dominante urbaine
(Données PAC 2009)



Données déclarations PAC 2009

	Arboriculture : 3 ha
	Autres utilisations : 17 ha
	Gel : 10 ha
	Grandes cultures : 78 ha
	Vignes : 23 ha
	Surface fouragère : 39 ha

Montpellier et le secteur à dominante urbaine



→ Données MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation	191
Affiliés	233
Cotisants solidarité	521

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation	67
----------------------	----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation	111
----------------------	-----

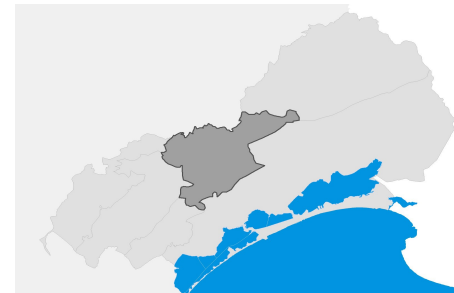
moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation	50
----------------------	----

- (1) SAU: Surface agricole utile
 (2) RA: Recensement Général de l'Agriculture

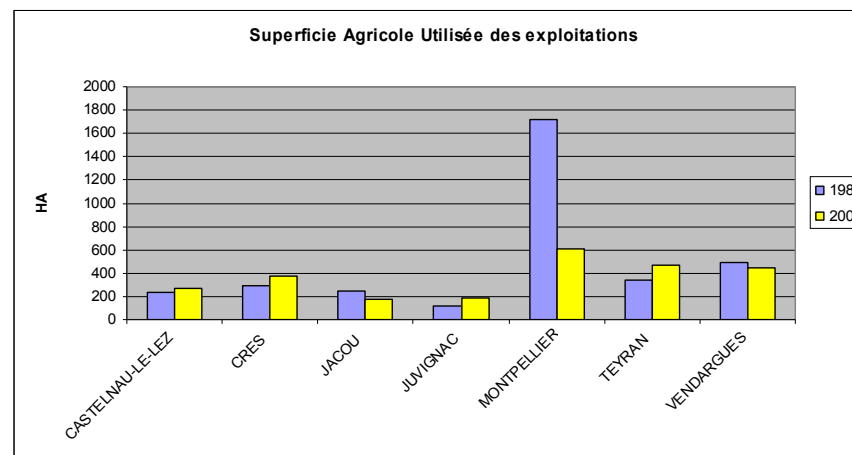
b. Activités agricoles

On constate sur ce secteur une forte diminution du nombre d'exploitations professionnelles (+ de 50%) entre 1988 et 2000 ce qui est peu étonnant en zone péri urbaine. Par contre hormis la commune de Montpellier qui a perdu plus de 1000 ha de SAU⁽¹⁾, on constate globalement un maintien, voire une augmentation, de la SAU des exploitations sur cette même période.



c. les cultures

Les données statistiques ne sont pas complètes sur ce secteur du fait du secret statistique. On constate un développement des céréales au dépend de la viticulture dont la surface a diminué de 30% entre 1988 et 2000 (source RA). En 2008 la surface inscrite au casier viticole pour ce secteur représentait 714 ha dont 210 ha pour Montpellier. La zone, très urbaine, possède quelques belles enclaves agricoles qui ont été pour certaines confortées par le SCOT de l'agglomération de Montpellier.

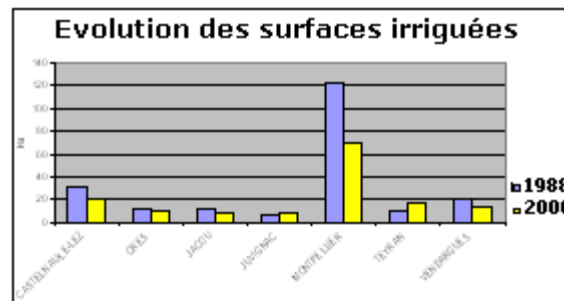


d. *Les espaces agricoles*

D'après l'étude réalisée par l'ENSAM et l'INRA dans le cadre du SCOT de l'agglomération de Montpellier on peut distinguer trois zones agricoles:

- de petites zones enclavées, souvent en déprise agricole avec quelques petits noyaux viticoles. Tous ces espaces seront à terme consommés par l'urbanisation.
- deux bastions viticoles Aoc aux portes de Montpellier porteurs d'un vignoble de qualité dynamique: le secteur de la Méjanelle et le vignoble de ST Georges d'Orques et de Juvignac.
- **des espaces agricoles mixtes ou en déprise subsistent vers Teyran .Quelques grands domaines ont diversifié leur système d'activité.**

Les surfaces irriguées déclarées en 2000 sont faibles. Le réseau BRL est présent sur certaines communes de la zone:Castelnau, Jacou, le Crès, Vendargues.



Chapitre 9 Évolution des documents d'urbanisme

9.1 . S.C.O.T

Deux SCOT sont approuvé sur le secteur et un est en cours de réalisation

Dénomination	Nombre de communes	État de réalisation	Réalisation d'un diagnostic agricole	Nombre d'habitants 2007 INSEE	SAU des exploitations (ha) RA 2000	Nombre d'exploitants professionnels RA 2000
SCOT de Montpellier	32	Approuvé en juillet 2006	OUI	408 950	12 473	333
SCOT du Pays de Lunel	13	Approuvé	NON	45 840	8391	194
SCOT pays de l'Or	7	En cours d'approbation	OUI	39 227	6 286	165

Les Communes de Mireval et de Montbazin se situent dans le périmètre du SCOT du Bassin de Thau en cours de réalisation

pour plus d'informations suivre les liens ci-dessous :

[S.C.O.T de l'agglomération de Montpellier](#)

[S.C.O.T du Pays de Lunel](#)

[S.C.O.T du Pays de l'Or](#)

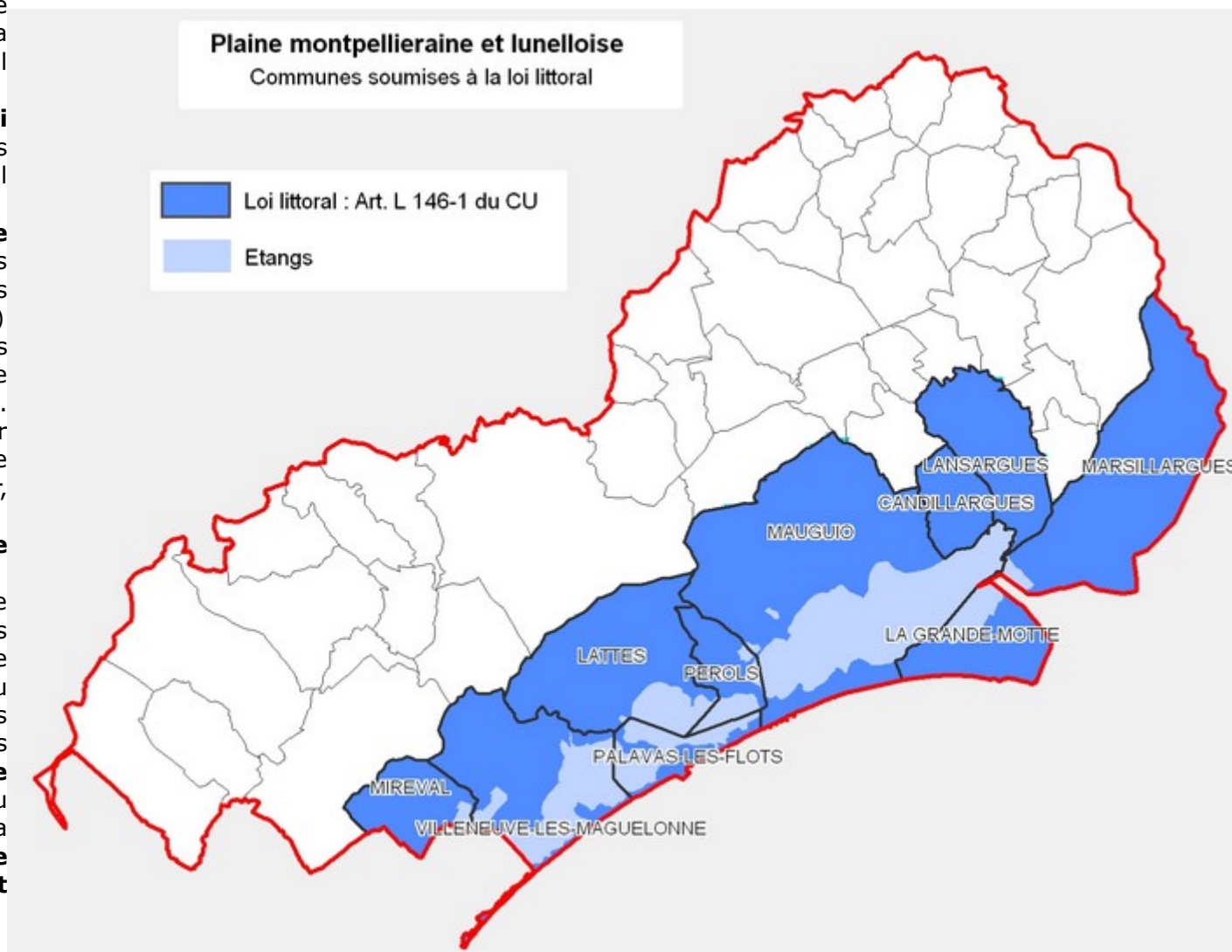
9.3 . Loi Littoral

La loi littoral, qui a permis une protection des secteurs non urbanisés du littoral, a des effets importants sur la construction en zone agricole. La loi littoral distingue quatre types de secteurs et y réglemente la constructibilité du territoire communal selon les principes suivants :

- **inconstructibilité quasi absolue** dans les Espaces Remarquables (espace naturel de qualité exceptionnelle)
- **inconstructibilité tempérée** dans les espaces non urbanisés de la bande des 100 mètres (100 mètres à partir du rivage)
- **constructibilité limitée** dans les Espaces Proches du Rivage (zone délimitée par les P.L.U. qui justifient la localisation par rapport à des critères de distance, visibilité de la mer, zone d'influence maritime...)
- **constructibilité plus ouverte** sur le reste de la commune

Concernant la construction en zone agricole, en dehors des espaces proches du rivage, est possible l'implantation de constructions ou installations liées aux activités agricoles ou forestières **incompatibles avec le voisinage des zone habitées**, avec l'accord du Préfet donné après avis de la commission des sites. **Cette possibilité est essentiellement limitée aux élevages.**

[Lien Annexe 3 page 8 loi littoral](#)



En dehors de cela, les agriculteurs ne peuvent pas installer leurs hangars, autres installations ainsi que leur maison d'habitation en dehors de l'extension des agglomérations ou sous forme de hameau nouveau intégré à l'environnement.

[pour plus d'informations suivre le lien: construction en zone agricole](#)

[synthèse de l'étude CNASEA sur l'agriculture en zone littorale](#)

Chapitre 10 Conclusion

Ce territoire de plaine possède dans l'ensemble une bonne potentialité des sols, des ressources en eau importantes mais fragiles cependant un large réseau d'irrigation est implanté sur la plaine de Mauguio et devrait à terme s'étendre sur celle de Fabrègues.

La proximité de la capitale régionale et du littoral entraînent une forte pression foncière et sur certaines communes un taux important de perte de surfaces agricoles. La profession agricole est vieillissante avec dans les dix ans à venir une reprise d'exploitation qui n'est souvent pas assurée en parallèle, on note une progression des installations en société. Les cultures se diversifient, la surface en vigne diminue avec une amélioration qualitative des cépages.

La forêt est peu présente sur ce territoire, elle est composée de pins d'Alep, chêne kermes et chênes verts et constitue un espace récréatif pour les urbains ce qui entraîne souvent des conflits d'usage.

Chapitre 11 Enjeux et Préconisations

SECTEUR	ENJEUX	PRECONISATIONS
Tout secteur	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les enjeux agricoles à l'échelle infra-communale • protéger le bâti agricole existant • intégrer le principe des trames vertes et bleues dans les PLU • bien délimiter les limites urbain/rural (dégradation des limites de bourg) 	<ul style="list-style-type: none"> - Demander un état des lieux agricoles et paysager par commune, en lien avec la profession agricole, pour préserver et diversifier le potentiel agricole sur le long terme - définir les continuités écologiques afin de déterminer les TVB - prévoir un traitement des limites urbaines et des espaces retro-littoraux - identifier les bâtiments agricoles susceptibles d'être revalorisés - promouvoir la création d'une charte paysagère - promouvoir des outils de protection plus intégrés : agri-parcs, PAEN, ZAP, conventionnement SAFER - intégrer le principe de trames vertes et bleues du

		SCOT notamment grâce à l'identification et à la caractérisation des zones agricoles dans les PLU
Garrigues de l'est et viticulture	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • conserver le caractère rural de la zone. Ce territoire est très agricole et la dynamique viticole est très importante <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir un espace attractif en terme d'aménités paysagères avec une bonne accessibilité pour les populations 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de l'urbanisation - conforter en accompagnant les projets existants sur les espaces «mixtes» - développer l'agritourisme et les espaces récréatifs de proximité
Plaine de Fabrègues	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une production viticole sur un bassin d'apport stratégique pour la coopérative de Cournonsec • limiter la progression du mitage <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir un paysage de plaine viticole <p>Environnement/eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • arrivée de l'irrigation (BRL) sur cette zone. 	<ul style="list-style-type: none"> • instauration de zones agricoles inconstructibles dans des zones à forte potentialité agricole et paysagère • engager une réflexion sur l'arrivée de l'irrigation sur la zone et sur son impact sur la diversification • encourager la plantation et la gestion de structures végétales
	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintien des surfaces agricoles en dépit des fortes pressions • permettre la mise en place de bâtiments agricoles dans le respect de la loi littoral • valoriser les espaces inondables (intégrer l'idée que ce ne sont pas des espaces perdus) 	<ul style="list-style-type: none"> • identifier, classer, et protéger les éléments significatifs en matière de bois et haies dans les documents d'urbanisme • engager une réflexion sur la mise en place de hameaux agricoles en commune loi littoral • interdire toute construction dans les espaces d'intérêt écologique et /ou paysagers majeurs

Plaine Littorale	<p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • conserver le bâti des anciens mas <p>Environnement/eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter la fragmentation des territoires limitant les déplacements faunistiques • améliorer la qualité des eaux souterraines (pollutions d'origine agricole et urbaine) • préserver les zones humides • renforcer la trame des boisements et des haies (intérêt écologique dans la cadre de la biodiversité;, limitation de l'érosion) 	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser la protection des continuités écologiques le long des cours d'eau sur une bande minimale à définir (trame bleue) • protéger les captages : les périmètres doivent être protégés et respectés notamment par une gestion agricole de sols et une maîtrise foncière • encourager la plantation et la gestion de structures végétales
Garrigues de l'Ouest et Massif de l'Estagnol	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la gestion des garrigues • limiter la progression du mitage et la cabanisation sur les espaces en déprise (proximité des villages) <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir un paysage emblématique 	<ul style="list-style-type: none"> • repérer, protéger et définir les conditions de gestion des espaces les plus sensibles ou remarquables • préserver ou créer des élevages importants pour la gestion des milieux
	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • conserver des îlots agricoles: espaces de production de proximité et vignoble vitrine • gérer les espaces en déprise et la cabanisation 	<ul style="list-style-type: none"> • reconquête viticole et installation d'agriculteurs sur des zones où l'accès au foncier est difficile • aider à la création des agri-parcs qui pourraient englober notamment des terrains communaux et

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Montpellier et zones urbaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir et gérer les garrigues qui ont une fonction récréative • gestion adaptée des garrigues pour la prévention du risque d'incendie • rendre l'accès au foncier agricole plus facile dans une zone où la pression foncière est très forte <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir des espaces agricoles <p>Environnement/eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir des trames vertes et bleues 	<p>permettre dans ce cadre l'installation de jeunes agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • protéger les espaces viticoles emblématiques de la zone • définir les continuités écologiques à préserver dans un milieu très urbanisé • réserver une place pour l'agriculture dans le projet Ecocité
--	--	--